



**Indicateurs de
Protection sociale
en Belgique**

SPF Sécurité Sociale
DG Appui Stratégique

Décembre 2009



Service public fédéral
Sécurité sociale

.be

Table des matières

- Table des matières
- Résumé
- Introduction

Thème 1 : Protection sociale

Indicateurs de performance

- Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux
- Écart relatif médian au seuil de pauvreté
- Inégalité des revenus
- Évolution des allocations minimales pour les chefs de ménage
- Prestations minimales nettes exprimées en pourcentage du seuil du risque de pauvreté
- Perception de la Sécurité Sociale

Indicateurs de moyens

- Dépenses de la Protection sociale
- Allocations sociales par fonction
- Évolution des recettes de la sécurité sociale

Indicateurs de contexte

- PIB par habitant et dette publique

Thème 2 : Vieillesse et retraite

Indicateurs de performance

- Âge moyen de sortie du marché du travail
- Taux d'emploi des travailleurs âgés
- Taux de risque de pauvreté (+65 ans)
- Écart relatif médian au seuil de pauvreté (+65 ans)
- Taux de remplacement théoriques courants et prospectifs
- Participation à des activités non professionnelles

Indicateurs de moyens

- Les dépenses de pensions
- Allocations de pension
- Accès au second pilier des salariés retraités

Indicateurs de contexte

- Espérance de vie à 65 ans et espérance de vie en bonne santé à 65 ans
- Coûts du vieillissement
- Taux de dépendance des personnes âgées

Thème 3 : Marché du travail

Indicateurs de performance

- Taux d'emploi par genre et par éducation
- Taux de chômage de longue durée
- Taux de risque de pauvreté au travail
- Ménages sans emploi

Indicateurs de moyens

- Formation continue
- Dépenses de chômage
- Masse salariale
- Exemption de contributions

Indicateurs de contexte

- Niveau d'éducation des jeunes

Thème 4: Santé

Indicateurs de performance

- Espérance de vie en bonne santé à 25 ans selon le niveau d'éducation
- Personnes souffrant d'un problème de santé ou d'un handicap de longue durée

- Dépenses de santé à charge du patient
- Besoins non satisfaits d'examen médical

Indicateurs de moyens

- Dépenses de santé totales
- Dépenses de santé en nature

Indicateurs de contexte

- Santé subjective
- Espérance de vie à la naissance
- Espérance de vie en bonne santé à la naissance

Thème 5: Les ménages et la famille

Indicateurs de performance

- Taux de risque de pauvreté par type de ménage
- Taux de risque de pauvreté des enfants
- Enfants vivant dans des ménages sans emploi

Indicateurs du moyen

- Dépenses de protection sociale pour la fonction famille

Indicateurs de contexte

- Taux de dépendance des jeunes dans la population
- Taux de dépendance projetée des jeunes dans la population
- Structure de la population par type de ménage
- Écart de rémunération entre les sexes

Thème 6: Logement

Indicateurs de performance

- Taux de risque de pauvreté en fonction du titre de l'occupation du logement
- Charge excessive des dépenses consacrées au logement

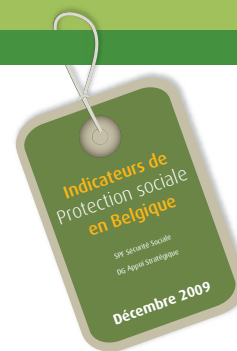
- Pourcentage des personnes vivant en surpopulation dans leur foyer

Indicateurs de moyen

- Dépenses de protection sociale pour la fonction logement

Indicateurs de contexte

- Nombre de logements sociaux en tant que pourcentage du nombre total de ménages privés
- Liens



Résumé

Durant ces dernières années, il y a eu d'important efforts pour aider à la construction d'Indicateurs de protection sociale et inclusion sociale. Ces efforts ont été majoritairement initiés à un niveau international. Il y a également à un niveau national un intérêt croissant pour développer des instruments et des Indicateurs pour suivre différents aspects de la protection sociale. Le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité Sociale a contribué substantiellement à ces développements en tant que coordinateur de la représentation de la Belgique dans divers forums internationaux de protection sociale. Cette brochure contient une sélection d'Indicateurs internationaux, auxquels sont ajoutés quelques Indicateurs nationaux.

L'objectif de cette brochure n'est pas d'analyser et de débattre des détails de la situation de la protection sociale. Plus exactement, son principal objectif est double :

1. Présenter de manière transparente et descriptive divers aspects stratégiques de la situation de la protection sociale.
2. Susciter une prise de conscience quant à l'existence d'indicateurs disponibles et de matériel statistique parmi les professionnels, les parties prenantes et par les personnes faisant partie du grand public et qui sont intéressées par les politiques de protection sociale.

Les indicateurs présentés dans cette brochure sont divisés en indicateurs de résultats, indicateurs de moyens et indicateurs de contexte. Afin de permettre une évaluation générale et rapide de la situation sociale en Belgique, nous présentons ici un aperçu synthétique des indicateurs de résultats.

Comme dans le reste de la brochure, les résultats pour la Belgique sont comparés aux résultats moyens de l'UE15/25/27. Les barres dans la figure du résumé représentent la différence en pourcentage entre les résultats pour la Belgique et ceux pour l'Europe. Lorsque les scores obtenus par la Belgique sont meilleurs que pour l'Europe, les indicateurs sont considérés comme des « forces » alors que lorsqu'ils sont moins bons, ils sont qualifiés de « faiblesses ». Il faut tenir compte du fait que l'évaluation peut différer selon le point de référence choisi (par exemple les pays voisins ou les pays enregistrant les meilleurs scores). Nous devons également noter que l'évaluation globale reste partielle, étant donné que des indicateurs de résultats fiables et comparables ne sont pas toujours disponibles parmi tous les thèmes traités dans cette brochure.

En Belgique, les allocations de protection sociale jouent un rôle plus important dans la garantie d'un revenu minimum que dans l'UE dans son ensemble. Une partie plus grande de la population est élevée au dessus du seuil de pauvreté en comparaison avec l'UE. Le taux de risque de pauvreté total est en dessous du niveau Européen.

En termes comparatifs et de manière générale, les résultats de la Belgique sont bons dans le domaine de la santé. La part de personnes souffrant d'une maladie de longue durée est inférieure par rapport à l'ensemble de l'UE15 et le nombre de personnes ayant déclaré qu'elles avaient dû ou que quelqu'un au sein de leur foyer avait dû reporter un examen médical pour des raisons financières est moins élevé. Il doit néanmoins être noté que dans ce domaine, des indicateurs additionnels doivent être développés pour permettre une évaluation plus complète.

De manière générale, la situation pour le logement est également positive. La part de la population confrontée à une charge de logement problématique est quelque peu moins élevée que dans l'UE15. De plus, une part moins importante de la population a un problème de coût du logement trop élevé, bien que pour cet indicateur les résultats varient en fonction du titre d'occupation du logement. Pour les propriétaires, la proportion de personnes ayant des coûts de logement élevés se situe clairement en dessous des chiffres européens, alors que pour les locataires, le nombre de ceux dont les coûts de logement sont élevés est plus élevée qu'en Europe.

La situation pour le thème marché du travail est partagée. Il est évident selon les Indicateurs traditionnels du marché du travail que la participation au marché du travail est une faiblesse flagrante du système social belge. Les Indicateurs de protection sociale concernant le marché du travail fournissent plusieurs preuves des difficultés d'accès au marché du travail pour certain groupe peu qualifiés. Les individus qui travaillent ont clairement un taux de risque de pauvreté inférieur comparé à la situation en Europe, alors que les individus sans travail ont un taux de risque de pauvreté comparativement plus élevé.

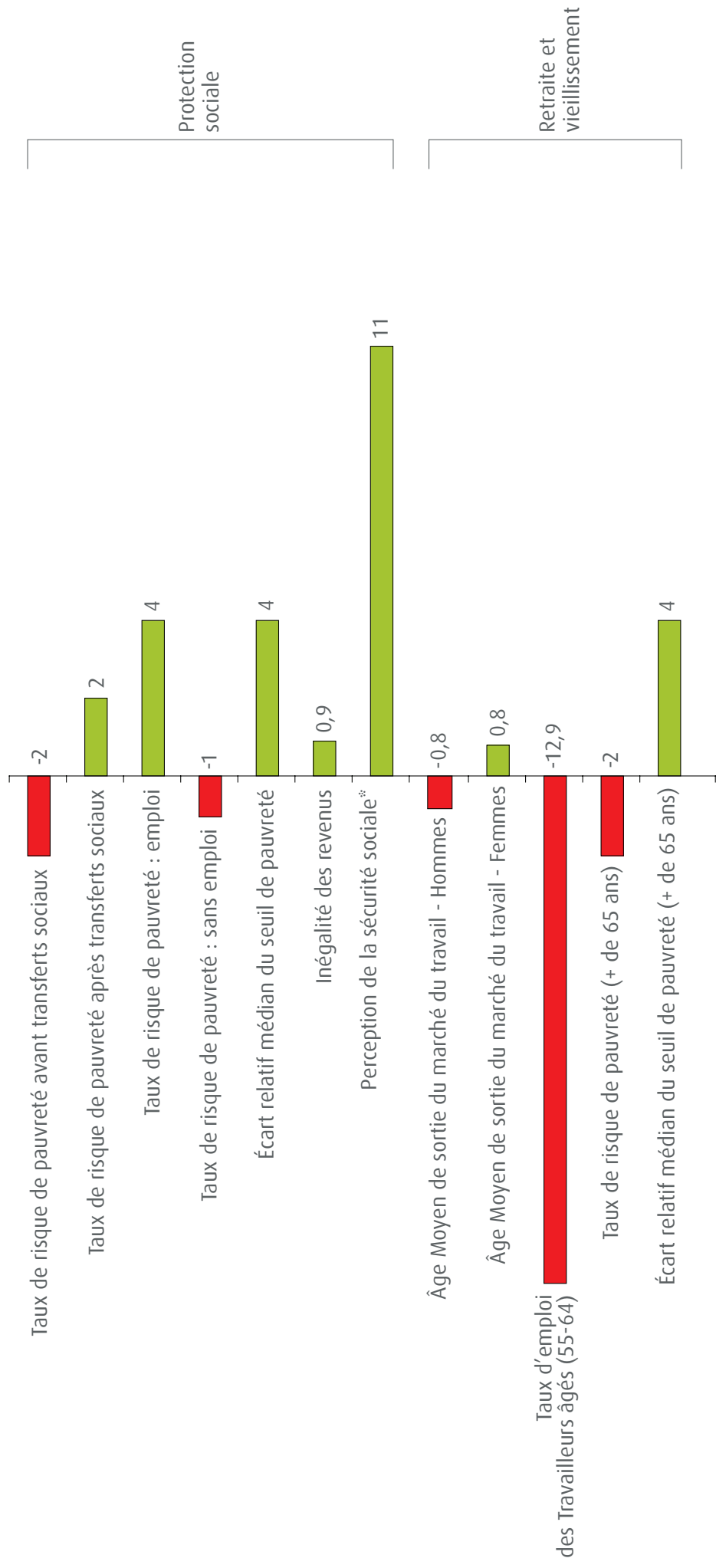
Le standard de vie des familles reflète clairement leur situation sur le marché du travail. En comparaison avec le niveau européen mais également d'un point de vue strictement national, les parents célibataires ont un taux de risque de pauvreté plus important et les couples avec enfants à charge ont un taux de risque de pauvreté moins important. Quant aux enfants, les indicateurs nous présentent différents résultats. D'un côté, le taux de risque de pauvreté des enfants est moindre en comparaison avec les chiffres européens, mais de l'autre côté, la part d'enfants vivant dans des ménages sans emploi compte par ailleurs parmi les plus élevées dans l'UE.

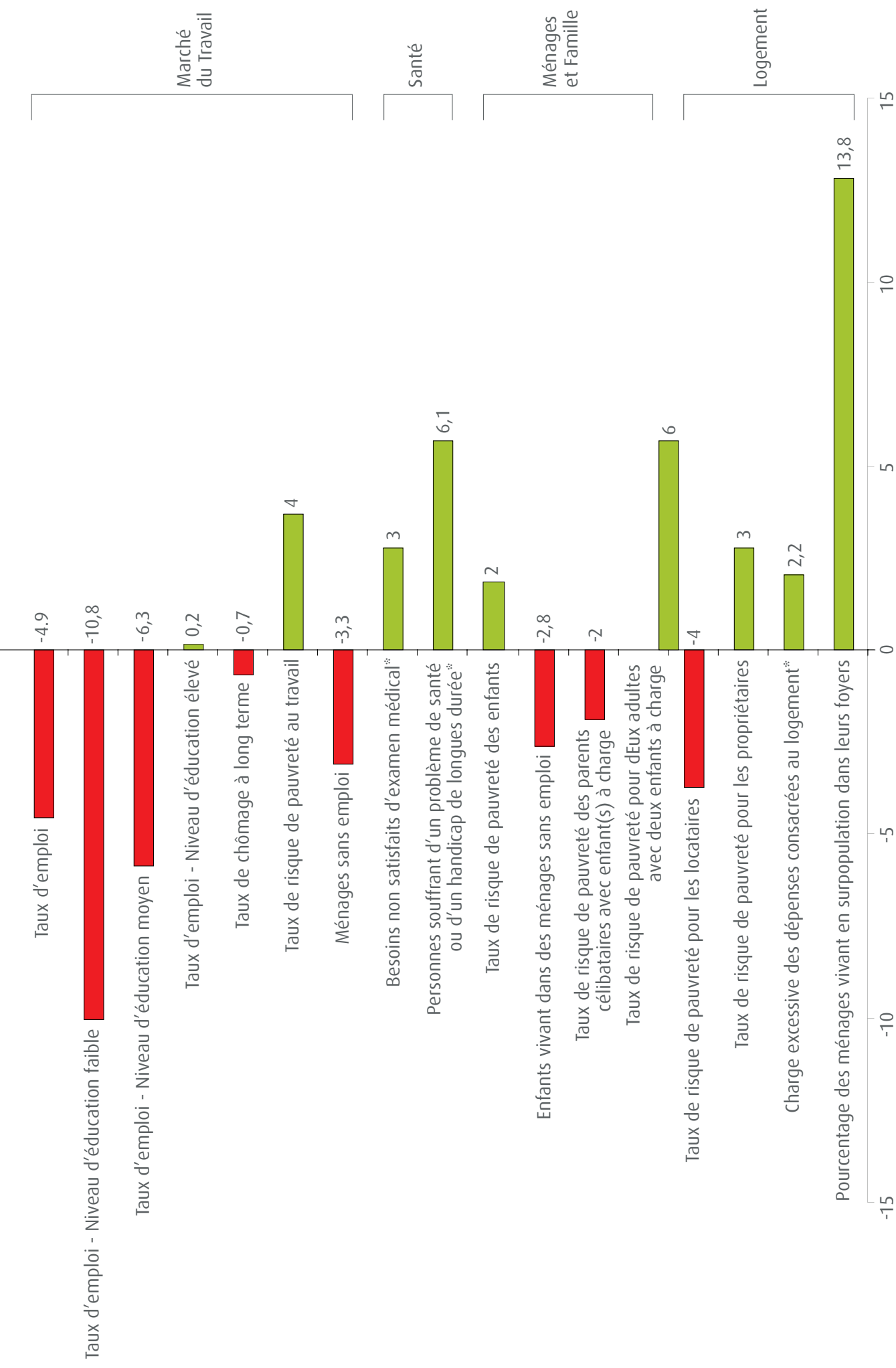
En conclusion, la Belgique obtient un meilleur score que l'UE sur différents indicateurs importants. Cependant il y a clairement des faiblesses qui influencent la performance générale.

¹ Pour l'interprétation des résultats d'une figure donnée, il convient de noter que pour certains indicateurs, le fait de se situer en dessous des chiffres européens est positif (comme pour le taux de risque de pauvreté) tandis que pour d'autres, c'est le fait de se situer au-dessus des chiffres européens qui est positif (comme pour le taux d'emploi). Dans la figure résumée, les différences entre les indicateurs de la Belgique et de l'Europe sont qualifiées de forces ou de faiblesses en tenant compte de la nature des indicateurs concernés. Le fait que le taux de risque de pauvreté en Belgique soit en dessous de la moyenne européenne donne donc lieu à une barre dans la partie « forces » du graphique, tandis que le fait que le taux d'emploi soit également en dessous de la moyenne européenne donne pour résultat une barre dans les « faiblesses ».

FAIBLESSES

FORCES





UE 15 (UE 25**) = 0, différence Belgique-UE en pourcentages

Introduction

Durant ces dernières années, il y a eu d'importants efforts pour aider à la construction d'indicateurs de protection sociale et inclusion sociale. Ces efforts ont été initiés majoritairement à un niveau international, dans le processus européen de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) Protection Sociale et Inclusion Sociale, dans le système statistique européen et dans le cadre de l'OCDE. Mais il y a également à un niveau national, un intérêt croissant pour développer des instruments et des Indicateurs pour suivre différents aspects de la protection sociale.

Le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité Sociale a contribué substantiellement à ces développements en tant que coordinateur de la représentation de la Belgique dans divers forums internationaux de protection sociale. A un niveau national, le SPF a étendu la palette d'indicateurs concernant de nouveaux domaines politiques tels que la protection des revenus minimums et l'utilisation de données administratives pour suivre la problématique des pensions. Cette brochure contient une sélection d'indicateurs internationaux, auxquels sont ajoutés quelques indicateurs nationaux.

L'objectif de cette brochure n'est pas d'analyser et de débattre des détails de la situation de la protection sociale. Plus exactement, son principal objectif est double :

1. Présenter de manière transparente et descriptive divers aspects stratégiques de la situation de la protection sociale.
2. Susciter une prise de conscience quant à l'existence d'indicateurs disponibles et de matériel statistique parmi les professionnels, les parties prenantes et par les personnes faisant partie du grand public et qui sont intéressées par les politiques de protection sociale.

L'approche utilisée dans ce portrait se fonde sur une division des tâches de l'État-Providence dans plusieurs thèmes, complétés par un thème général sur les problèmes de protection sociale en général. Pour chacun d'entre eux, nous présenterons les indicateurs de performance (output), les indicateurs de moyens et les indicateurs de contexte¹.

Les secteurs suivants ont été choisis :

1. Protection Sociale
2. Vieillesse et retraite
3. Marché du travail
4. Santé
5. Ménages et famille
6. Logement

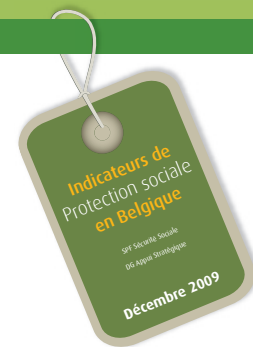
¹ Les indicateurs présentés dans cette brochure se réfèrent à des données de septembre 2009.



Nous reconnaissons l'existence possible de chevauchements entre les différents secteurs. Par exemple, la longévité relève des objectifs du secteur de la santé, mais également du secteur relatif au vieillissement et à la retraite. L'emploi, particulièrement pour les travailleurs âgés peut être analysé du point de vue du marché du travail mais également de la perspective du vieillissement actif.

Comparer les résultats de la Belgique avec ceux des autres pays est un outil puissant pour évaluer les forces et les faiblesses de la situation sociale belge. En réalité, la performance des autres pays peut aider à identifier les domaines où des progrès dans l'amélioration des conditions de vie de la population sont possibles. Bien sur, le choix des autres pays pour la comparaison a une importance cruciale. Dans cette brochure, la Belgique est comparée avec les résultats moyens pour l'UE. D'autres, tels que les pays voisins ou bien les meilleurs pays pourraient être choisis comme référence. Ces perspectives seront développées dans des versions futures de cette brochure.

Bien que la protection sociale joue un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de vie de la population, quelques vieux challenges persistent et quelques nouveaux émergent. Les indicateurs présentés dans cette brochure sont créés pour informer les décideurs politiques pour les rendre capable de répondre à ces défis. Ils ont également pour but de contribuer au renforcement de la protection sociale, comme une part essentielle de la réponse politique aux défis.



Thème 1

Protection sociale

Sous ce premier thème, nous présentons plusieurs Indicateurs qui donnent un aperçu général des résultats de la protection sociale dans son ensemble ainsi que des moyens qui y sont consacrés.

Nous y reprenons les principaux Indicateurs d'inclusion (taux de risque de pauvreté, écart relatif médian du risque de pauvreté et inégalité des revenus) en tant qu'indicateurs de performance du système de protection sociale. L'un des objectifs essentiels des politiques de protection sociale est d'assurer des moyens adéquats aux personnes confrontées à une diminution de leurs possibilités d'autonomie en raison d'un risque social ou de besoins spécifiques. Il est dès lors utile de vérifier dans quelle mesure la protection sociale est arrivée à atteindre cet objectif.

Outre les indicateurs de résultats purs comme celui portant sur le taux de risque de pauvreté, d'autres, qui évaluent les niveaux des allocations minimales, sont utilisés à cette fin. Les allocations minimales de la sécurité sociale et l'assistance sociale ainsi que le salaire minimum légal constituent la base des politiques visant à assurer un niveau de revenu minimum aux personnes et aux ménages. De ce fait, leur niveau et leur évolution revêtent une importance particulière si nous voulons évaluer l'adéquation des politiques de protection sociale.

Tant sur ce plan que dans la perspective de la durabilité, il est important de suivre les dépenses et le financement de la protection sociale et de la sécurité sociale dans leur ensemble. Nous présentons différents Indicateurs liés à ces questions de même qu'une information contextuelle essentielle sur l'évolution du PIB et la dette publique.

La façon dont la sécurité sociale est perçue par la population complète ces indicateurs.

² L'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée est utilisée ici. Un revenu équivalent signifie que le revenu du ménage est rendu comparable entre les différents types de ménages en corrigeant la taille et la composition des ménages. De ce fait, le revenu du ménage est divisé par un facteur 1 pour le premier membre, par 0,5 pour chacun des membres adultes et par 0,3 pour chacun des enfants (<14 ans). Pour une personne seule, ce revenu équivalent est le revenu disponible divisé par 1. Pour un couple, le revenu disponible est divisé par 1,5 etc.

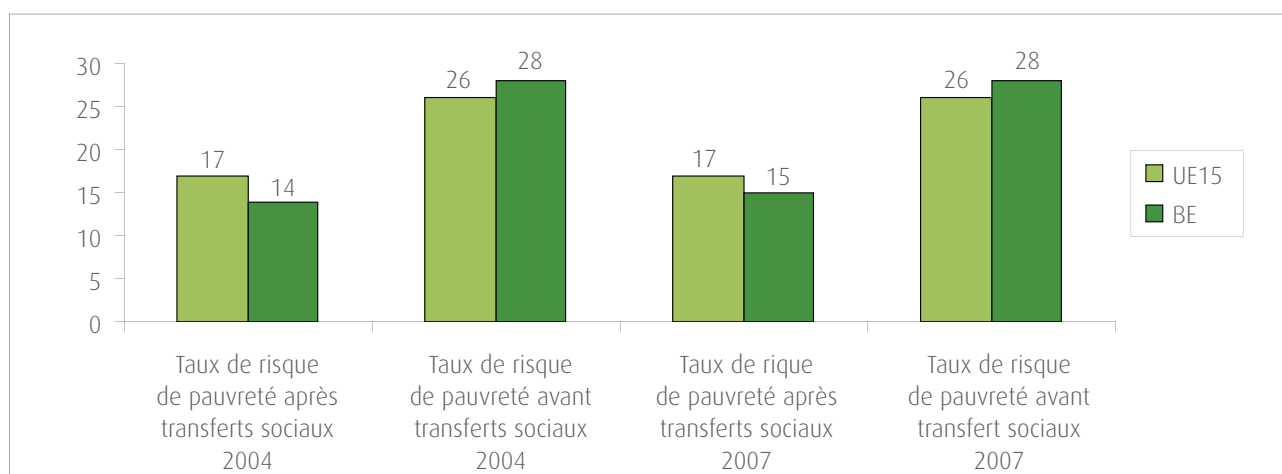
Indicateurs de performance

• Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux est défini comme étant la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent² se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian disponible national équivalent (après transferts sociaux). En 2007, le seuil de pauvreté se situait en Belgique à 878 euros par mois pour une personne isolée.

Le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux est défini comme étant la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent avant transferts sociaux se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian disponible national équivalent (après transferts sociaux). Les pensions de retraite et de survie ne sont pas prises en compte comme transferts sociaux et ne sont donc pas déduites des revenus.

Figure 1 : Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux en 2004 et 2007 (en %)



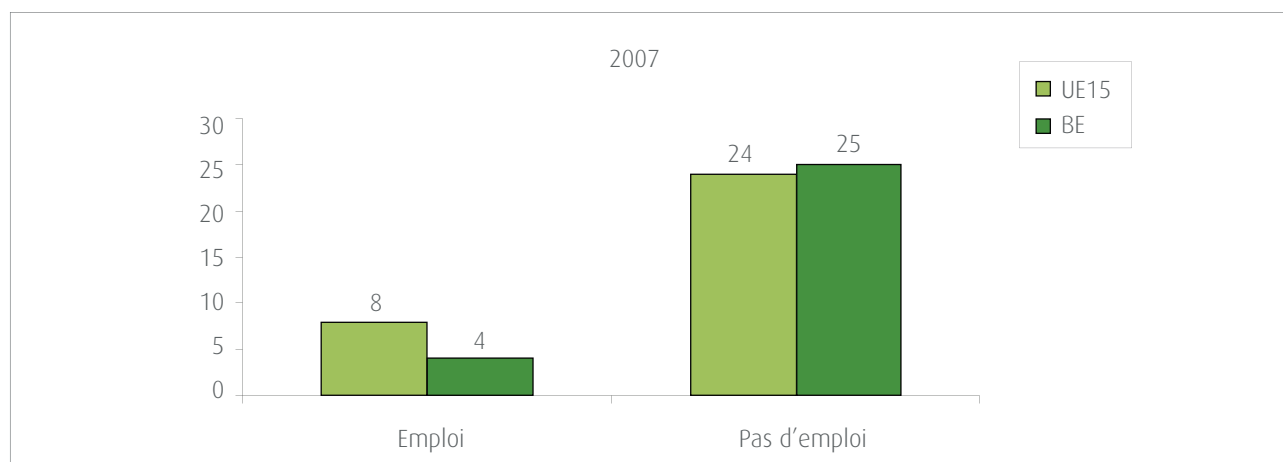
Sources : Eurostat, UE-SILC

Cet indicateur suit l'évolution du nombre de personnes dont le revenu tombe en dessous d'un certain seuil représentant le niveau de revenu minimum. Les personnes se situant en dessous de ce seuil sont considérées comme des personnes en risque de pauvreté. En 2007, 15% de la population était confrontée à un tel risque. Ce pourcentage est resté stable depuis 2004, la première année de référence pour les instruments de suivi actuels. Le pourcentage pour la Belgique se situe juste en dessous de la moyenne de l'UE15 qui est de 17%.

Si nous devons déduire les allocations de la sécurité sociale (autres que les pensions) du revenu du ménage, 28% de la population tomberait sous le seuil du risque de pauvreté. Ainsi – et ce n'est guère surprenant – les taux de pauvreté sont sensiblement réduits par les transferts sociaux, de 46% en Belgique pour 2007, ce qui est plus que pour l'UE15, où ce taux est à 35%³.

³ Cet indicateur montre les premiers effets des allocations de la sécurité sociale. Les effets quant au comportement ne sont pas repris dans cette mesure.

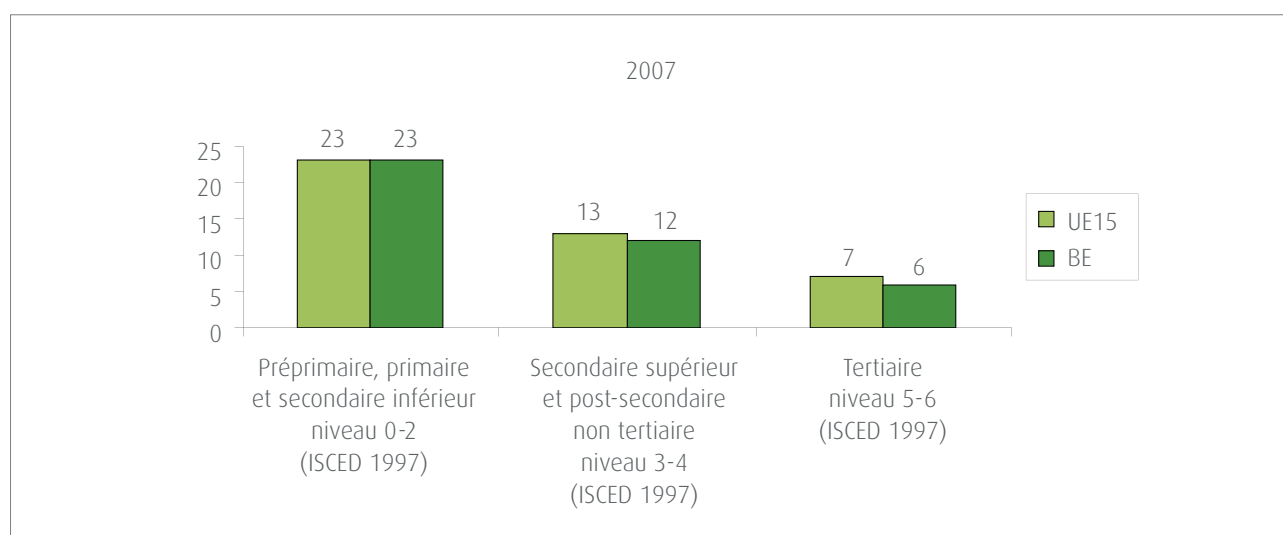
Figure 2 : Taux de risque de pauvreté par statut professionnel



Sources: Eurostat, UE-SILC

Le risque d'avoir un revenu qui tombe sous le seuil du taux de risque de pauvreté est fortement associée à la situation d'emploi et la situation d'emploi du ménage. Le risque de pauvreté des ménages est présenté dans le thème « Ménage et famille ». Nous indiquons ici, en termes généraux, l'impact de l'occupation ou non d'un emploi rémunéré. Cette différence est grande, et plus grande que la moyenne européenne de l'UE15. Cet écart relativement important entre les deux catégories est causé à la fois par un taux un peu plus élevé de risque de pauvreté pour les personnes sans emploi et aussi par un taux sensiblement inférieur de risque de pauvreté des personnes au travail, par rapport aux Etats membres de l'UE15.

Figure 3 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en fonction du niveau d'éducation atteint (en %)



Sources : Eurostat, UE-SILC

Étroitement lié à la section précédente, le risque de pauvreté relatif par niveau d'éducation varie de 23% pour les personnes ayant un faible niveau de scolarité à 6% pour les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. De ce point de vue, la situation n'est pas différente en Belgique par rapport aux pays membres de l'UE15.

• Écart relatif médian du seuil de pauvreté

L'écart relatif moyen du seuil de pauvreté est calculé comme la différence entre le revenu disponible médian équivalent des personnes en dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de risque de pauvreté.

Figure 4 : Écart relatif médian du seuil de pauvreté (en %)



Sources : Eurostat, UE-SILC

La différence entre le revenu du ménage des personnes sous le seuil de risque de pauvreté et le seuil de pauvreté même est, dans l'ensemble, un peu plus faible en Belgique en comparaison avec les Etats membres de l'UE15. Cela signifie que les pauvres en Belgique le sont un peu moins que les pauvres en Europe pour l'année 2007. Les chiffres montrent une réduction de l'écart, entre 2004 et 2005. Depuis lors, la situation est stable.

• Inégalité des revenus

Rapport entre la part du revenu total perçu par les 20% de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20% de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Par « revenu », on entend revenu disponible équivalent.

Figure 5 : Inégalité de la répartition des revenus (S80/S20)



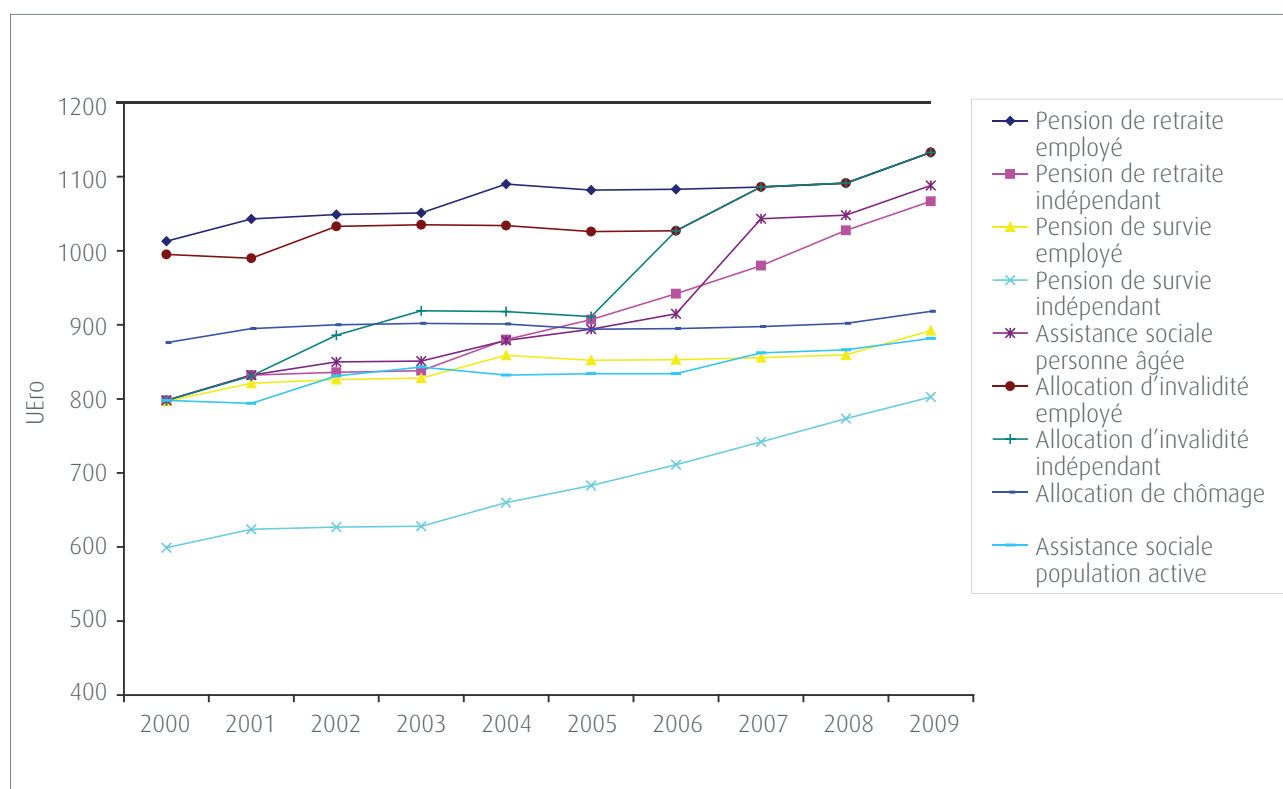
Sources : Eurostat, UE-SILC

Cet indicateur d'inégalité montre que le revenu global des 20% de la population ayant le revenu le plus élevé est 3,9 fois plus élevé que le revenu des 20% de la population ayant le revenu le plus bas. Par conséquent, la Belgique est confrontée à une inégalité plus faible quant aux revenus des ménages que les pays membres de l'UE15 en général. Cet indicateur est resté stable entre 2004 et 2007.

• Évolution des allocations minimales pour les chefs de ménage

Allocations de la sécurité sociale et de l'assistance sociale minimales au 1^{er} janvier. Pour évaluer l'évolution du pouvoir d'achat des allocations, les montants sont corrigés par rapport à l'inflation des prix en utilisant l'index général des prix à la consommation (index pour janvier).

Figure 6 : Évolution des allocations minimales pour les chefs de ménage



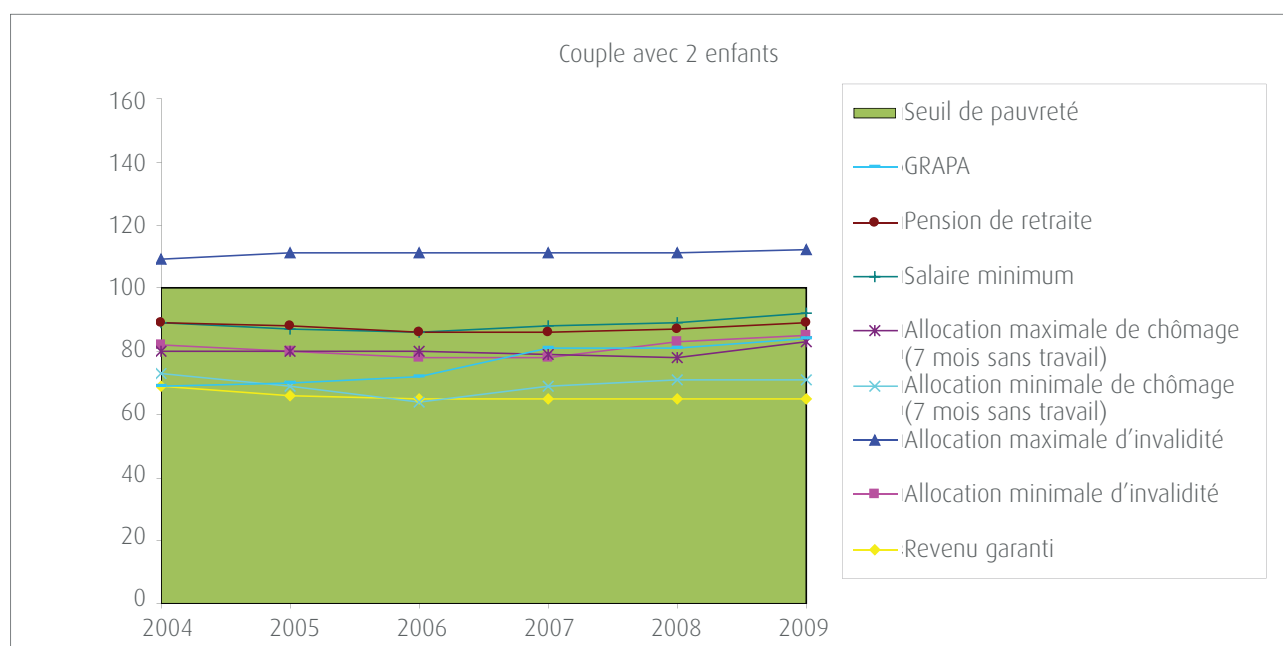
Sources : 2000-2006: Van Mechelen (et. al.) Working Paper Social Security numéro 5, SPF Sécurité sociale 2007-2009; ONEM

Nous présentons ici l'évolution de certaines allocations de remplacement et de l'assistance sociale. Depuis 2000, toutes les allocations minimales de remplacement ont été augmentées à un taux supérieur à celui de l'inflation. Toutefois, elles n'ont pas toutes augmenté dans la même mesure. Les augmentations les plus marquées concernent les allocations pour les indépendants (pension de retraite, allocations d'invalidité, pension de survie) et l'assistance sociale pour les personnes âgées. Les revenus de remplacement minimums pour les employés et l'assistance sociale pour la population active ont augmenté à un rythme plus lent.

• Prestations minimales nettes exprimées en pourcentage du seuil du risque de pauvreté

Cet indicateur représente les prestations minimales et maximales nettes pour les salariés (de vieillesse, de chômage, d'invalidité, de salaire minimum et d'assistance sociale) en termes de pourcentage du seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian). Les chiffres se réfèrent à la situation au 1^{er} Janvier de chaque année. Le seuil est calculé sur la même base que les allocations. Les hypothèses se fondent sur l'exclusivité de revenus provenant des allocations.

Figure 7 : Allocations minimales et maximales nettes en termes de pourcentage du seuil du risque de pauvreté pour les couples avec deux enfants (allocations familiales incluses)



Sources : Baromètre interfédéral pour 2004-2005-2006-2007 (montants minimums) et Service Public Fédéral Sécurité Sociale, calculs propres avec MIMOSIS pour le reste

Figure 8 : Allocations minimales et maximales nettes en termes de pourcentage du seuil du risque de pauvreté pour une personne seule



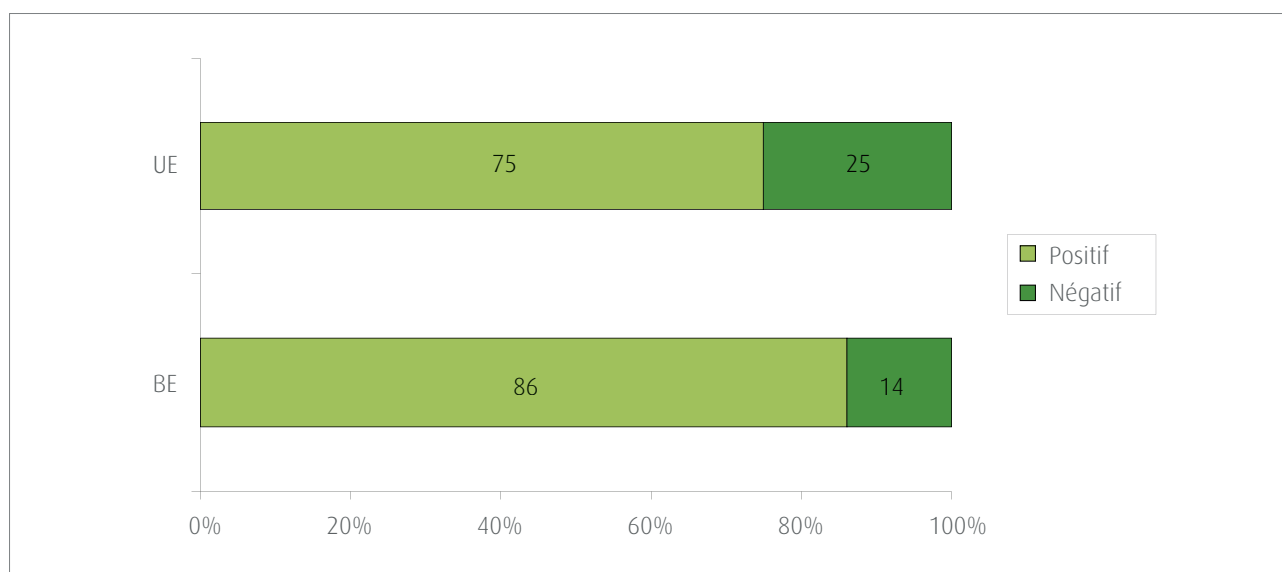
Sources : Baromètre interfédéral pour 2004-2005-2006-2007 (montants minimums) et Service Public Fédéral Sécurité Sociale, calculs propres avec MIMOSIS pour le reste.

Les graphiques ci-dessus indiquent la relation entre une gamme d'allocations de sécurité sociale minimales et maximales et des allocations d'assistance sociale avec le seuil de risque de pauvreté pour certaines catégories de ménages, et cela dans le cadre d'une série d'hypothèses spécifiques. Il apparaît que le niveau d'assistance sociale et celui des indemnités minimales de sécurité sociale (allocation minimale d'invalidité, pension de retraite) se situent aux environs de ou sous le seuil du risque de pauvreté. Le niveau d'indemnités par rapport au seuil de pauvreté est nettement plus faible pour les couples (avec ou sans enfants) que pour les personnes seules. L'allocation maximale de la sécurité sociale pour raison d'invalidité par rapport au seuil se situe à hauteur de 145 (personne seule) et de 111 (couple avec 2 enfants) en 2007. Pour les allocations de chômage, ces chiffres sont de 119 (personne seule) et de 79 (couple avec 2 enfants). Il est à noter que les allocations familiales et les déductions d'impôts obtenues par les parents s'ajoutent au revenu de remplacement pour les ménages avec enfants. L'on peut relever des augmentations significatives pour les allocations maximales d'invalidité pour les personnes seules (en 2005) et pour les allocations d'assistance sociale pour les personnes âgées (en 2007)⁴.

• Perception de la sécurité sociale

Cet indicateur montre le pourcentage de personnes pour lesquelles la sécurité sociale évoque un sentiment positif ou négatif.

Figure 9 : Perception de la sécurité sociale en 2006



Sources : Eurobaromètre (65) 2006

Comme l'indique la figure ci-dessus, le nombre de personnes ayant une bonne impression de la sécurité sociale est plus élevé en Belgique que dans l'Europe en général. Seulement 14% des personnes interrogées ont un sentiment négatif au sujet du système de sécurité sociale belge.

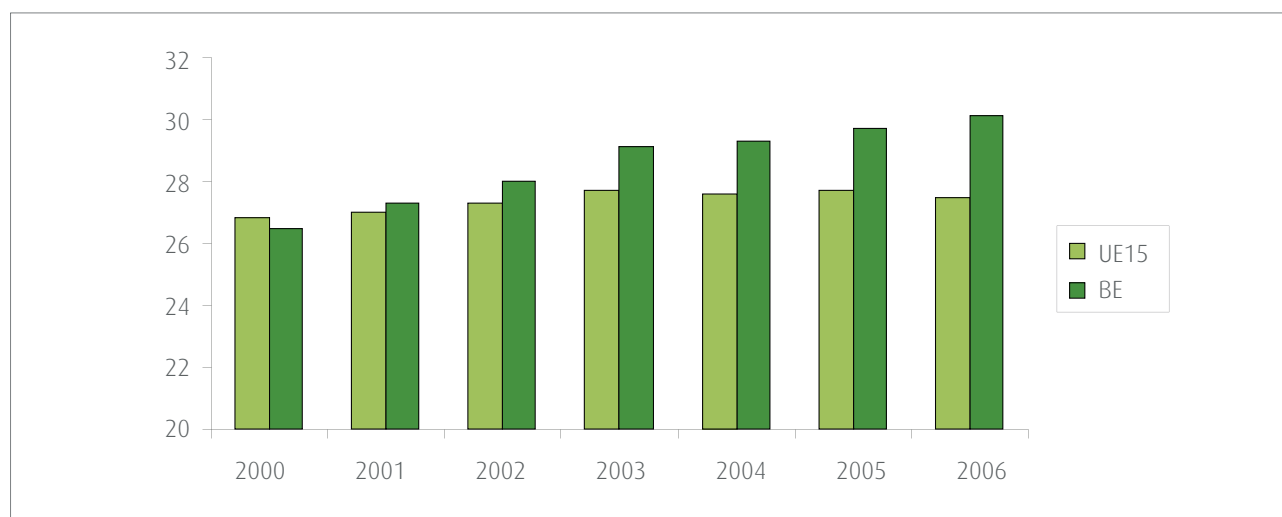
⁴ Comme nous pouvons le voir au travers du graphique précédent, diverses allocations pour les indépendants ont été substantiellement augmentées au cours de ces dernières années, mais la relation entre ces allocations et le seuil de risque de pauvreté n'est pas encore disponible.

Indicateurs de moyens

• Dépenses de la protection sociale

Les dépenses de protection sociale reprennent : les prestations sociales correspondant aux transferts, en espèces ou en nature, aux ménages et aux individus pour les soulager de la charge d'un ensemble défini de risques ou de besoins ; les coûts administratifs représentant les frais à charge du système pour sa gestion et son administration ; d'autres dépenses consistant en frais divers pour les programmes du régime de la protection sociale (paiement du revenu immobilier et autres). Il convient de noter qu'en raison d'éléments de comparabilité, la définition de la protection sociale utilisée ici diffère de celle qui est souvent utilisée sur le plan national.

Figure 10 : Dépenses de la Protection sociale en % du PIB



Sources : Eurostat, SESPROS - Rupture dans la série: 2001, 2003

En moyenne, les dépenses pour la protection sociale représentent 26,4% du PIB dans l'UE des 15 en 2006, avec une fourchette allant de 16,9% en Irlande à 30% en Suède (chiffres provisoires). Dans l'UE des 25, les États baltes possèdent les dépenses les plus basses, avec une part d'environ 12% du PIB. Avec 28,7% du PIB, la Belgique occupe le troisième rang dans les dépenses en 2006 (en sachant que les chiffres pour certains pays sont provisoires)⁵. La Belgique est restée proche de la moyenne de l'UE15 jusqu'en 2001, après quoi, elle a commencé à augmenter ses dépenses de protection sociale de manière plus importante que l'UE15. Cette augmentation est principalement présente dans les secteurs comme la vieillesse (de 8,2% en 2000 à 10,4% du PIB en 2006) et celui qui touche aux maladies (de 6% à 7,3% du PIB), avec des plus petites augmentations pour le chômage (de 2,9% à 3,4%) (L'évolution par fonction n'est pas montrée ici). Il convient toutefois de relever qu'en 2001 et en 2003, le calcul de la fonction logement a changé en Belgique, ce qui explique aussi en partie l'accroissement des dépenses de la protection sociale.

⁵ En 2005, avec tous les chiffres définitifs sauf dans le cas de l'Italie, la Belgique occupe le cinquième rang des dépenses les plus élevées.

• Allocations sociales par fonction

Les prestations sociales sont des transferts, en espèces ou en nature, versés par les régimes de prestation sociale aux ménages et aux individus pour alléger la charge financière entraînée par un certain nombre de besoins ou de situations à risque tels que: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survivants, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale non classée ailleurs (n.c.a.).

Figure 11 : Allocations sociales par fonction, UE15 et Belgique



Sources : Eurostat, SESPROS

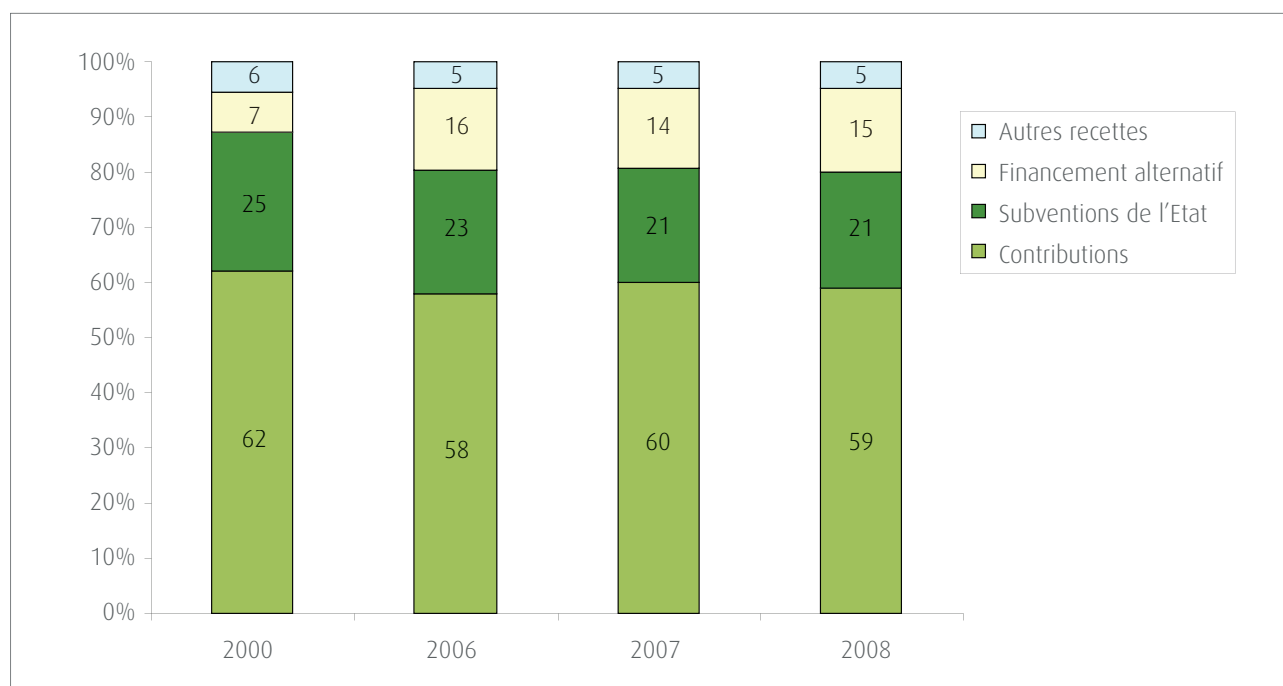
En Europe comme en Belgique, les allocations de retraite représentent la part la plus importante dans le budget de la protection sociale, viennent en deuxième lieu les maladies et les soins santé. Le troisième niveau de dépenses de la sécurité sociale en Belgique est occupé par les allocations de chômage. Par rapport à l'UE15, la Belgique consacre une part moins importante de son budget de protection sociale aux fonctions maladie/soins de santé et une part plus élevée au chômage. S'agissant des pensions, la Belgique accorde relativement plus aux survivants et moins aux pensionnés. Le poste du logement ne représente pas une charge significative pour la Belgique en comparaison avec les pays de l'UE15⁶.

⁶ Dans la méthodologie SESPROS, en Belgique, les dépenses pour le logement sont principalement représentées par la différence globale entre le loyer du marché et les loyers réels payés dans le secteur des logements sociaux.

• Évolution des recettes de la sécurité sociale⁷

Part relative des différentes sources de financement de la sécurité sociale, 2000-2008, total des salariés, indépendants et fonctionnaires.

Figure 12 : Évolution des recettes de la sécurité sociale par type



Sources : Vade Mecum 2001- 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - Note : dépenses de capitalisation non incluses

Au cours des dernières décennies, la part relative des contributions et des subventions d'État à la sécurité sociale a fluctué. À partir de 1995, un système de financement alternatif a été introduit, consistant essentiellement en une contribution forfaitaire provenant des revenus de TVA. Ce système a été introduit pour compenser les réductions de cotisations en vue de stimuler l'emploi. Cette alternative de financement sur base de la TVA s'est élevée à 23,514% des recettes de TVA en 2002 et est indexé depuis. La part du financement alternatif s'est accrue au cours de la dernière décennie, mais est restée stable, aux environs de 15%, au cours des dernières années.

⁷ Il convient de noter que la figure 12 concerne la sécurité sociale et non pas la protection sociale dans son ensemble comme pour les figures 10 et 11. La protection sociale est un concept plus large qui comprend la définition SESPROS de la sécurité sociale, de l'assistance sociale, des allocations de logement, etc.

Indicateurs de contexte

• PIB par habitant et dette publique

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. L'indice de volume du PIB par habitant en termes de Parité Pouvoir d'Achat (PPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union Européenne (UE des 27) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union Européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en PPA c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du volume du PIB entre les pays. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en PPA, et exprimé par rapport à l'UE27 = 100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

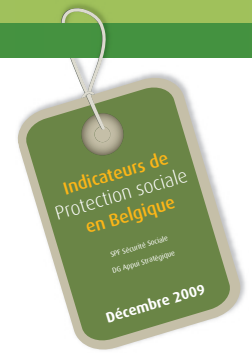
Le secteur des administrations publiques comprend les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Le PIB utilisé comme dénominateur est le produit intérieur brut aux prix courants du marché. La dette est évaluée en valeur nominale (faciale) et la dette en monnaie étrangère est convertie en monnaie nationale en utilisant les taux de change du marché en fin d'année (bien que des règles spéciales s'appliquent aux contrats).

Figure 13 : Produit Intérieur Brut par habitant aux prix du marché en 2000 et dette publique en % du PIB



Sources : Eurostat - Note : 2008 : projections

Entre 2000 et 2007, le PIB par habitant en Belgique est passé de 24,6 à 27,2 (montants exprimés en milliers d'euros), ce qui signifie une croissance réelle de 10,57%. La croissance a été plus forte après 2003 que dans les premières années 2000. De 2000 à 2007, le taux de croissance moyen a été de 1,45% par an. Le PIB par habitant en Belgique est 6% plus élevé que la moyenne de l'UE15 en 2007. Parallèlement, le taux de la dette publique belge s'élevait nettement au-dessus de la moyenne de l'UE15, bien que la dette publique ait diminué, passant de 100% à 84% du PIB en 2007. Ces deux tendances, taux de croissance modérés et diminution de la dette publique, seront sensiblement affectées par la crise financière et économique qui a commencé en 2008.



Thème 2

Vieillesse et retraite

L'évolution des systèmes de pension et des soins de santé a contribué de manière substantielle à l'amélioration des conditions de vie de la population après la retraite au cours de ces dernières décennies. Néanmoins, pour les années à venir, le grand défi sera de garantir simultanément l'adéquation et la durabilité de la protection sociale.

Les Indicateurs de résultats liés tant au défi de l'adéquation (taux et écart relatif médian de risque de pauvreté pour les personnes âgées, taux de remplacement théoriques courants et prospectifs) qu'à celui de la durabilité (âge de sortie du marché du travail, taux d'emploi des travailleurs plus âgés) sont repris dans ce chapitre. La participation à des activités non professionnelles des personnes âgées est ajoutée en tant qu'indicateur de résultats car il s'agit d'un indicateur pertinent au sujet de l'inclusion dans la société et de l'état de santé de cette catégorie de population.

Nous présentons les dépenses totales pour les pensions en tant qu'indicateur de moyens. Sur le plan micro, le nombre de bénéficiaires d'une pension est indiqué. S'agissant de l'accès aux pensions du deuxième pilier, nous communiquons le nombre de personnes récemment mises à la retraite qui reçoivent une pension du second pilier au total et au travers du quintile de la pension du premier pilier. L'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans ainsi que les projections du coût du vieillissement émanant du Comité Belge du Vieillesse et le ratio (projeté) de dépendance des personnes âgées sont présentés sous le titre des indicateurs de contexte.

D'autres indicateurs liés au vieillissement et à la retraite sont présentés dans d'autres parties de cette brochure. L'adéquation des pensions minimums est illustrée dans le cadre du premier thème sur la protection sociale dans son ensemble, aux côtés d'autres allocations. Une composante essentielle du problème de soutenabilité est le taux de dette publique, qui est présenté dans le chapitre général sur la production sociale dans son ensemble. Une information importante sur le standard de vie des plus âgés, à savoir leur situation au niveau du logement, est présentée dans le thème Logement.

Indicateurs de performance

• Âge moyen de sortie du marché du travail

Cet indicateur renseigne sur l'âge moyen auquel les personnes actives se retirent définitivement du marché du travail. Cet indicateur est basé sur un modèle de probabilités considérant les changements relatifs de taux d'activité d'une année à l'autre pour un âge donné. Le taux d'activité représente la population active (population en emploi et au chômage) en pourcentage de la population totale pour un âge donné. Il est dérivé de l'Enquête Forces de Travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Les définitions utilisées se fondent sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Figure 14 : Âge Moyen de sortie du marché du travail



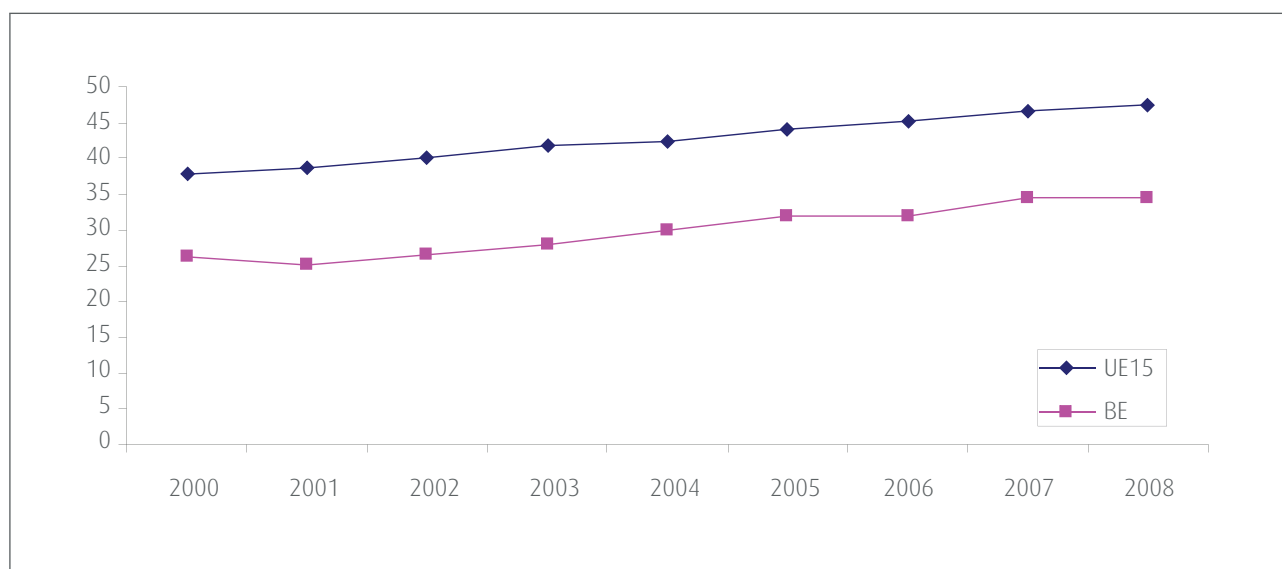
Sources : Eurostat, EFT

Réduire la dette publique et stimuler la participation de la population active au marché du travail, sont deux stratégies importantes pour pouvoir supporter les coûts engendrés par le vieillissement de la population. Ici, nous nous concentrons sur la participation au marché du travail, en particulier des travailleurs âgés. De la figure précédente, il apparaît que la moyenne d'âge à laquelle les personnes quittent le marché du travail a sensiblement augmenté entre 2001 et 2007, tant pour les femmes (de 55,9 à 61,9) que pour les hommes (de 57,8 à 61,2). La moyenne d'âge de sortie pour les hommes belges est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE15, et pour les femmes, elle est quelque peu supérieure à la moyenne de l'UE15 en 2007. Il est important de noter que les individus, lorsqu'ils se retirent du marché du travail, peuvent se trouver déjà dans ou hors du marché du travail.

• Taux d'emploi des travailleurs âgés

Le taux d'emploi des travailleurs âgés est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête Forces de Travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Figure 15 : Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) en %



Sources : Eurostat, EFT

L'Union Européenne s'est fixé un objectif de 50% quant au taux d'emploi des travailleurs âgés. Au cours du temps, la moyenne de l'UE15 se rapproche de cet objectif. Le taux d'emploi des travailleurs âgés est aussi en augmentation en Belgique, mais reste toujours derrière la moyenne de l'UE15. De 2000 à 2008, le taux d'emploi des travailleurs âgés masculins est passé de 36,4% à 42,8% (contre 56% dans l'UE15). Le taux d'emploi des femmes de plus de 65 ans a augmenté, passant de 16,6% à 26,3% (contre 39% dans l'UE15) pour la même période. Le taux d'emploi total des travailleurs âgés augmente de 26,3% en 2000 à 34,5% en 2008.

• Taux de risque de pauvreté (+ 65 ans)

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Figure 16 : Taux de risque de pauvreté des personnes âgées (+ 65 ans) en %



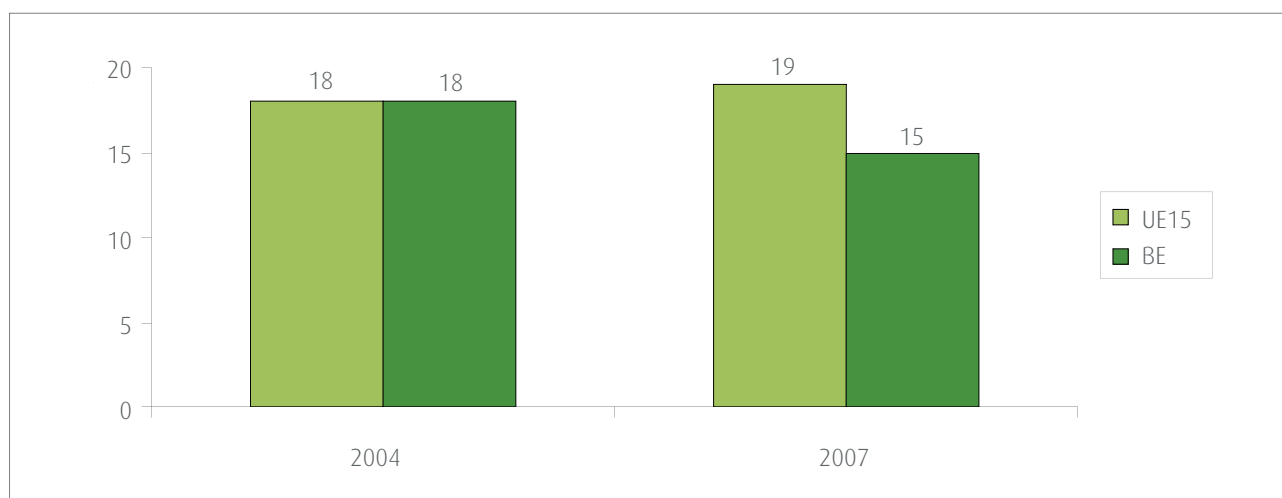
Sources : Eurostat, UE-SILC

Contrairement au taux de pauvreté global, celui correspondant aux personnes âgées en Belgique est légèrement, mais systématiquement, au-dessus de la moyenne de l'UE15.

• Écart relatif médian au seuil de pauvreté (+ 65 ans)

Cet indicateur se définit comme étant la différence entre le revenu médian disponible équivalent de personnes en dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de risque de pauvreté.

Figure 17 : Écart relatif médian au seuil de pauvreté pour les plus de 65 ans en %



Sources : Eurostat, UE-SILC

Ici, tout comme pour les chiffres des écarts relatifs médians totaux, les personnes de plus de 65 ans considérées comme pauvres en Belgique le sont un peu moins que les pauvres de plus de 65 ans en d'Europe. Les Belges pauvres de plus de 65 ans sont plus proches du seuil de pauvreté que les pauvres de plus de 65 ans en Europe. L'écart relatif médian au seuil de pauvreté semble avoir quelque peu diminué entre 2004 et 2007.

• Taux de remplacement théoriques courants et prospectifs

Le taux de remplacement théorique est le niveau théorique du revenu provenant des pensions au moment de la mise à la retraite par rapport aux revenus du travail pendant la dernière année avant la retraite pour un travailleur donné (cas de base). Les résultats sont liés aux taux de remplacement nets totaux et bruts (publics et privés), courants et projetés, et devraient être accompagnés d'information sur la représentativité et d'hypothèses (taux de contributions et taux de couverture privée et publique). Cet indicateur est dénommé « théorique » car il se réfère à un ensemble limité de cas et les calculs sont effectués sur la base d'un ensemble spécifique d'hypothèses, convenues au sein du Sous-groupe Indicateur du Comité de protection sociale. Pour plus de détails, voir rapport du Sous-Groupe Indicateur du SPC sur les taux de remplacement théoriques courants et prospectifs (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=443&newsId=551&furtherNews=yes>).

Figure 18 : Taux de remplacement théoriques courants et prospectifs pour un salarié célibataire avec 40 ans de carrière, 2006-2046, différents types de développements de salaires durant la carrière

	Cas de base : 100% rémunération moyenne		2/3 rémunération moyenne		Augmentation de 80% et jusqu'à 120% rémunération moyenne		Augmentation de 100% jusqu'à 200% rémunération moyenne	
	2006	2046	2006	2046	2006	2046	2006	2046
Taux de remplacement net	69,5	72,8	69,7	82,4	64,3	61,7	53,9	47,1
Taux de remplacement net si seulement premier pilier	63,7	63,3	63,9	70,9	59,5	54,0	47,6	37,1

Sources : SPF Sécurité Sociale

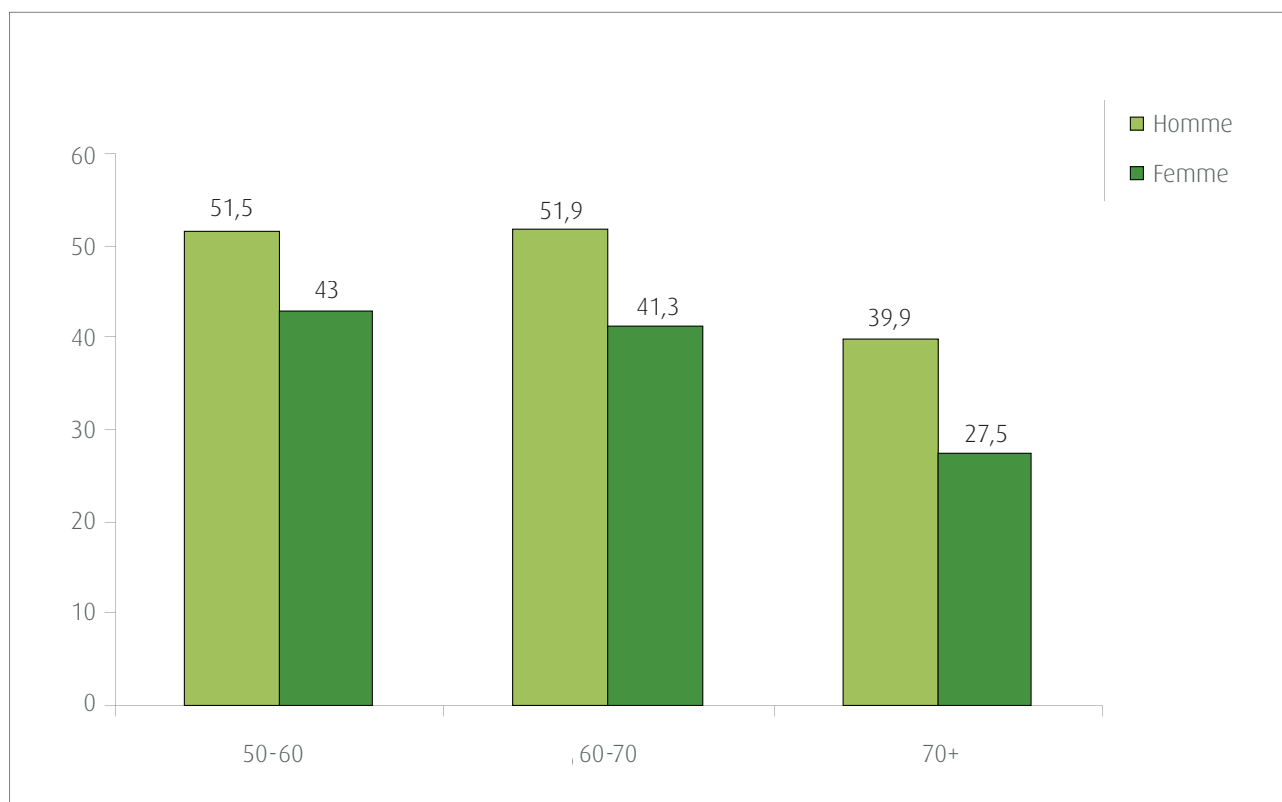
Conformément à la législation relative au système des pensions de 2006, année de référence pour les calculs récents du Sous-groupe Indicateur du Comité de Protection Sociale de l'UE, le taux de remplacement pour un salarié moyen était 69,5%, sur la base des premier et deuxième piliers des pensions. Les résultats attendus pour 2046 sont légèrement plus élevés pour le scénario de référence ; c'est également le cas pour une personne ayant obtenu un moindre salaire (2/3 du salaire moyen), mais pas pour celle avec un profil d'accroissement de salaire. Dans cette deuxième hypothèse, les taux de remplacement théoriques des pensions du premier pilier et, dans une moindre mesure, les taux de remplacement théoriques totaux sont plus faibles en 2046 par rapport à la situation de 2006. Sauf pour les bas salaires, les taux de remplacement du premier pilier n'augmentent pas de 2006 à 2046. Dans ces calculs, les pensions du deuxième pilier représentent une contribution relativement importante de soutien par rapport au taux de remplacement total des pensions (premier et deuxième pilier). Il convient toutefois de garder à l'esprit que pour le moment, seule une petite majorité (environ 55%) des travailleurs sont couverts par un deuxième pilier de pension.

⁸ Il faut noter que certains changements importants dans le système des pensions ont été adoptés après la date de référence de nos estimations, ces mesures ne sont pas prises en compte dans les calculs.

• Participation à des activités non professionnelles

Cet indicateur est calculé grâce aux données UE-SILC. Il représente le nombre de personnes qui participent à des activités non professionnelles au moins une fois par mois, comme le sport, les activités sociales, et/ou le bénévolat.

Figure 19 : Nombre de personnes qui participent à des activités non professionnelles (% de la population du même groupe d'âge) par genre en Belgique pour l'année 2006



Sources : UE-SILC

La participation des personnes âgées à des activités au sein de la société peut être considérée comme un indicateur important du bien-être de cette catégorie de population. La recherche scientifique a prouvé l'impact positif d'une activité sur la santé (physique et mentale). L'une des priorités importantes du vieillissement est le vieillissement en bonne santé ; la promotion d'activités chez les personnes âgées pourrait contribuer à cet objectif. Nous pouvons remarquer que le taux d'activité est plus élevé chez les hommes et chez les plus « jeunes ».

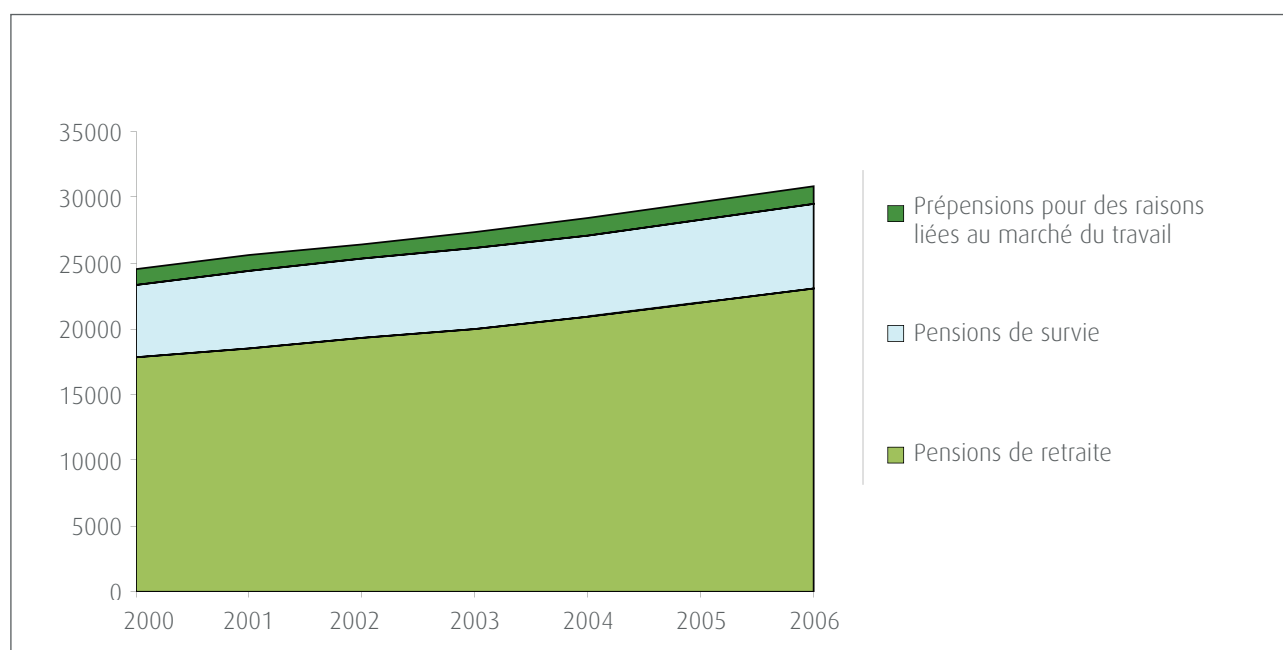
Indicateurs de moyens

• Les dépenses de pensions

Le SESPROS distingue 4 grandes catégories de dépenses. La première reprend les dépenses pour les allocations sociales, qui sont des ressources transférées aux bénéficiaires sous la forme d'argent liquide ou de biens et services. La deuxième catégorie de dépenses est liée aux coûts d'administration du système. La troisième et la quatrième concernent les transferts vers d'autres systèmes et les frais divers. Les dépenses de pension représentent dans SESPROS le soutien financier ou en nature (excepté soins de santé) en rapport avec la vieillesse.

Dans SESPROS, les dépenses consacrées aux systèmes de pension sont divisées en sept catégories : pension de retraite, prépension de retraite, pension partielle, pension d'invalidité, prépension due à une capacité réduite à travailler, pension de survie et allocations de prépension pour des raisons liées au marché du travail.

Figure 20 : Évolution des dépenses consacrées aux pensions en Belgique (en millions d'euros)

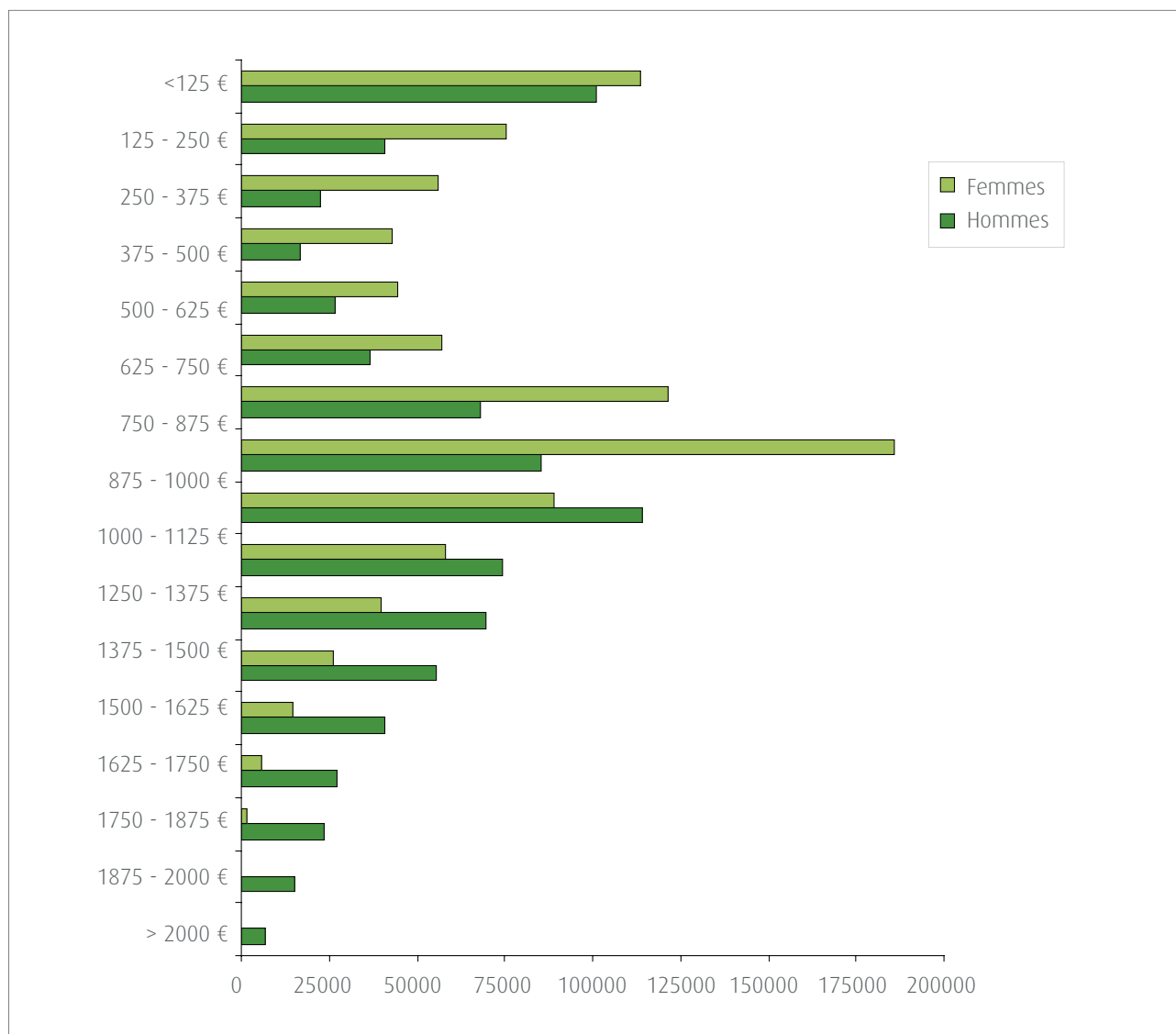


Sources : Eurostat, SESPROS - Note : nous rapportons uniquement les catégories utiles pour la Belgique

De 2000 à 2006, les dépenses liées aux pensions ont augmenté en termes réels de 27% selon le système SESPROS (prix constants).

• Allocations de pension

Figure 21 : Nombre de bénéficiaires de pensions par montant mensuel et par genre pour l'année 2008



Sources : Rapport statistique ONP 2008

Ce graphique reprend, pour l'année 2008, le nombre de retraités sur la base du montant de la pension perçue et du genre. Il nous montre, tant pour les hommes que pour les femmes, les montants perçus et le nombre de bénéficiaires de ceux-ci. Pour bien interpréter ce tableau, il est important de noter que les pensions présentées ici reflètent différents parcours professionnels (carrière à temps plein, carrière à temps partiel, salariés, indépendants, fonctionnaires, combinaison de parcours professionnels différents). Pour les deux genres, la répartition des montants de la pension est bimodale, avec une part relativement importante de personnes ayant une petite pension et, particulièrement pour les femmes, une concentration au milieu de l'échelle de répartition (pensions entre 750 et 1000 euros). Nous avons également remarqué que la situation des femmes et des hommes est différente sur le plan de la distribution, avec une majorité des premières tombant dans les catégories inférieures et une majorité des deuxièmes dans les catégories supérieures. Bien sûr, cette figure ne donne pas une image du niveau de vie des retraités car elle ne reflète pas la manière dont les pensions sont combinées avec celles d'autres personnes ou avec d'autres revenus du ménage.

• Accès au second pilier des salariés retraités

Cet indicateur montre le pourcentage d'individus bénéficiant d'un plan de pension du second pilier, par cohortes successives de salariés récemment retraités. Ces données se fondent sur celles émanant du registre des pensions.

Figure 22 : Accès des salariés retraités au deuxième pilier de pension par genre en Belgique (en %)

	2001	2002	2003	2004
Sexe				
Hommes	42	43	46	46
Femmes	17	18	22	18
Niveau de la pension du premier pilier				
Quintile 1	n.a.	n.a.	n.a.	5
Quintile 2	n.a.	n.a.	n.a.	9
Quintile 3	n.a.	n.a.	n.a.	28
Quintile 4	n.a.	n.a.	n.a.	56
Quintile 5	n.a.	n.a.	n.a.	77
TOTAL	32	34	41	35

Sources : Berghman et.al. (2007) Working Paper Social Security numéro 8, SPF Sécurité Sociale

Nous présentons ici les données sur les nouveaux retraités. Près de la moitié des hommes qui ont pris leur retraite en 2004 bénéficient du deuxième pilier. Seules 18% des femmes qui ont pris leur retraite en 2004 ont pu compter sur ce second pilier. Les données de 2004 montrent une très grande différence quant à l'accès à une pension du deuxième pilier sur la base du niveau de la pension du premier pilier. En 2004, 5% des personnes récemment retraitées bénéficient d'une pension du deuxième pilier et comptent parmi les 20% de pensions les plus basses du premier pilier tandis qu'elles sont 77% pour 20% des pensions moins conséquentes du premier pilier.

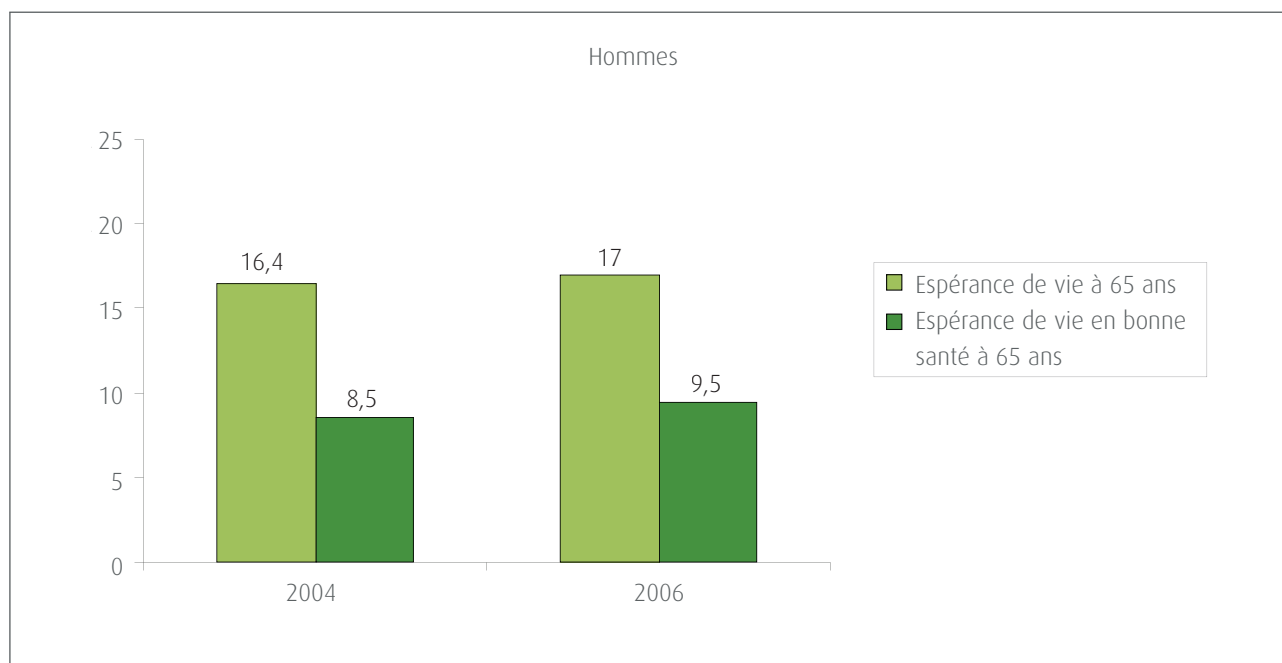
Indicateurs de contexte

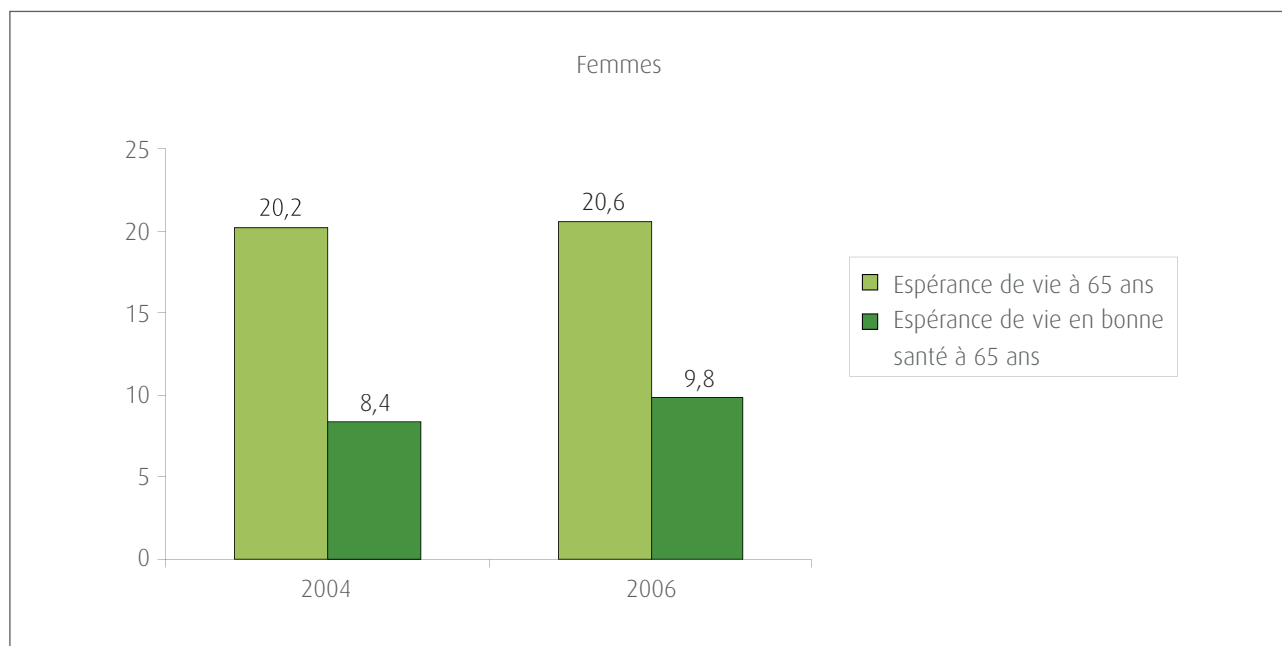
• Espérance de vie à 65 ans et espérance de vie en bonne santé à 65 ans

L'indicateur AVBS (Années de Vie en Bonne Santé) à l'âge de 65 ans mesure le nombre d'années pendant lequel une personne de cet âge peut encore s'attendre à vivre dans de bonnes conditions de santé. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations sur la mortalité par catégorie d'âge. Les conditions de bonne santé sont définies comme l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVS).

L'espérance de vie à 65 ans est la moyenne d'années qu'il reste à vivre pour un homme ou une femme qui a atteint cet âge, s'il est sujet tout au long du reste de sa vie aux conditions de mortalité alors actuelles (probabilités de décès spécifiques par âge).

Figure 23 : Espérance de vie à 65 ans et espérance de vie en bonne santé à 65 ans (en années)





Sources : Eurostat, UE-SILC

En 2006, l'espérance de vie est de 17 ans pour les hommes de 65 ans, dont 9,5 ans en bonne santé. Elle est de 20,6 ans pour les femmes de 65 ans également, dont 9,8 en bonne santé. L'espérance de vie en bonne santé augmente un peu plus que l'espérance de vie en général entre 2004 et 2006.

• Coûts du vieillissement

Cet indicateur présente l'évolution du coût des dépenses sociales pour la période 2008 – 2060 sur la base des projections du Comité belge du Vieillissement. Consultez le rapport du Comité de Vieillissement pour les détails techniques (<http://docufin.fgov.be/intersalgnl/hrfcsf/adviezen/Adviezen.htm>).

Figure 24 : Coûts du vieillissement en pourcentage du PIB

Composantes du coût du vieillissement	2008	2014	2030	2060	2008-2014	2014-2060	2008-2060
Pensions	9,1	10,3	13,3	14,4	1,2	4,1	5,3
Soins de santé :	7,3	8,6	9,5	11,5	1,3	2,9	4,2
- Soins intensifs	6,1	7,2	7,9	8,8	1,1	1,5	2,6
- Soins à long terme	1,2	1,4	1,6	2,8	0,2	1,4	1,6
Invalidité	1,3	1,5	1,4	1,3	0,1	-0,1	0
Chômage	1,9	2,3	1,5	1,2	0,4	-1,1	-0,7
Prépensions	0,4	0,5	0,3	0,3	0	-0,1	-0,1
Allocations familiales	1,6	1,6	1,4	1,2	0	-0,4	-0,4
Autres dépenses sociales	1,6	1,7	1,6	1,4	0,1	-0,3	-0,2
TOTAL	23,2	26,4	29	31,3	3,2	4,9	8,2

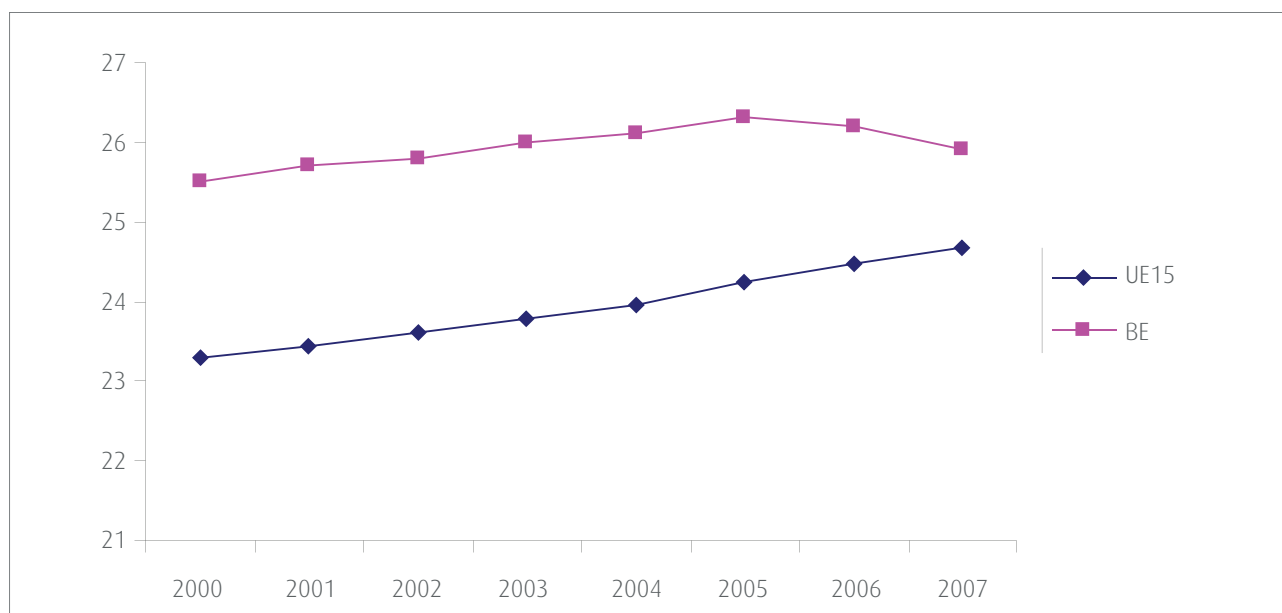
Sources : Rapport annuel juin 2009, Comité d'étude sur le Vieillissement

De 2008 à 2014, selon les estimations les plus récentes du Comité de Vieillissement, les frais augmenteront de 3,2%. De 2008 à 2060, cet accroissement sera de 8,2%. Au cours de cette période, les dépenses consacrées aux pensions augmenteront de 5,3% et celles pour les soins de santé de 4,2%. En outre, le grand nombre de cas requérant des soins de santé intensifs ou à long terme contribue au gonflement total des dépenses.

• Ratio de dépendance des personnes âgées

Cet indicateur est le ratio entre le nombre total de personnes âgées généralement économiquement inactives (de 65 ans et plus) et le nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

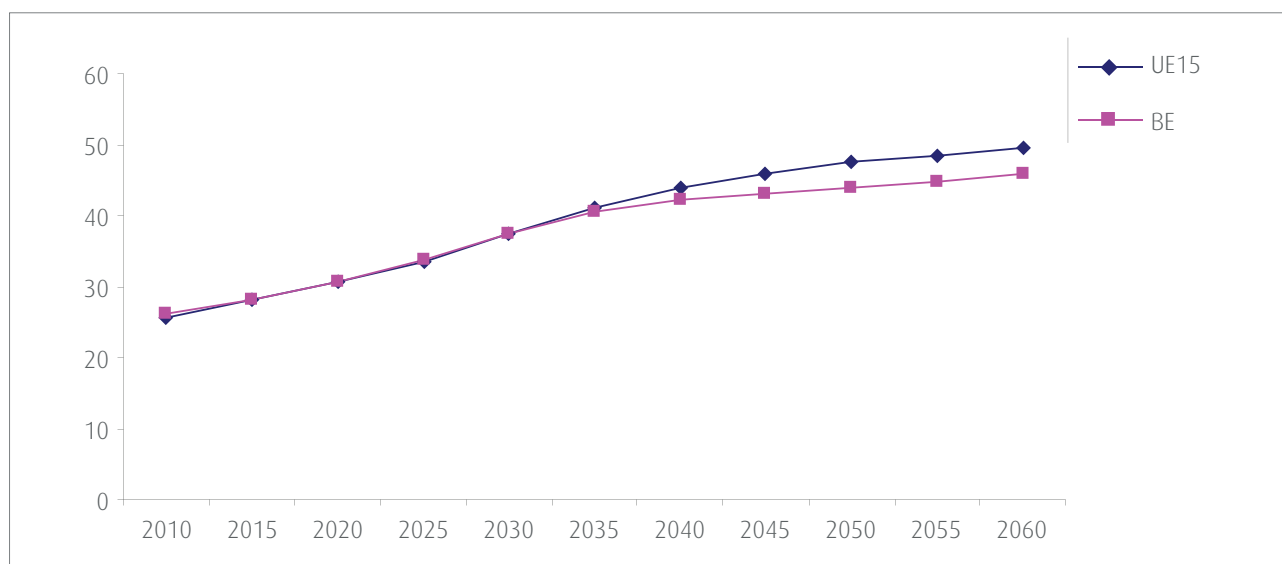
Figure 25 : Ratio de dépendance des personnes âgées (en %)



Sources : Eurostat

La Belgique a un plus grand ratio de dépendance des personnes âgées que l'UE15. L'indicateur suivant se penchera sur l'évolution projetée de ce ratio qui augmentera fortement au cours des 50 années à venir. Il passera d'environ 25% en 2007 à quelque 50% en 2060, année au cours de laquelle 2 personnes de 15 à 64 ans devront assumer le soutien d'une personne à la retraite. Pour la Belgique, l'accroissement prévu semble être moindre que celui de l'Europe.

Figure 26 : Ratio projeté de dépendance des personnes âgées en %



Sources : Eurostat



Thème 3

Marché du travail

Il existe une forte interaction entre la protection sociale et les politiques liées au marché du travail. Dans la perspective de la protection sociale, le marché du travail est avant tout perçu comme étant la principale institution assurant un revenu aux personnes, un canal d'intégration sociale et un moyen d'offrir une occupation riche et productive. Le marché du travail est donc illustré sous ce thème en examinant la mesure dans laquelle il offre une sécurité sur le plan des revenus et l'accessibilité. Par ailleurs, comme cela a déjà été relevé dans le cadre du thème sur le vieillissement et la retraite, la performance du marché du travail constitue une condition importante pour garantir la durabilité du système de protection sociale. Bien entendu, la protection sociale joue également un rôle en assurant un revenu suffisant en cas de chômage. L'adéquation des allocations de chômage minimales et maximales est reprise sous le premier thème traitant de la protection sociale dans son ensemble, aux côtés d'autres allocations.

Comme pour d'autres thèmes, le taux de risque de pauvreté est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle le marché du travail offre une sécurité des revenus. L'accessibilité au marché du travail est présentée sur la base d'indicateurs tels que le taux d'emploi (avec différentes sous-catégories), le taux de chômage de longue durée et le taux de ménages sans emploi⁹.

Pour suivre le schéma des autres thèmes, les dépenses encourues pour la fonction chômage sont présentées comme indicateur de moyens. La masse salariale illustre la base de la contribution au financement du système de protection sociale. Dans le même ordre d'idées, des figures reprenant les exemptions de contributions sont présentées. La participation aux formations continues apparaît en tant qu'indicateur d'investissement dans la participation au marché du travail de l'avenir. Dans le même sens, le niveau d'éducation atteint par les jeunes figure comme indicateur contextuel.

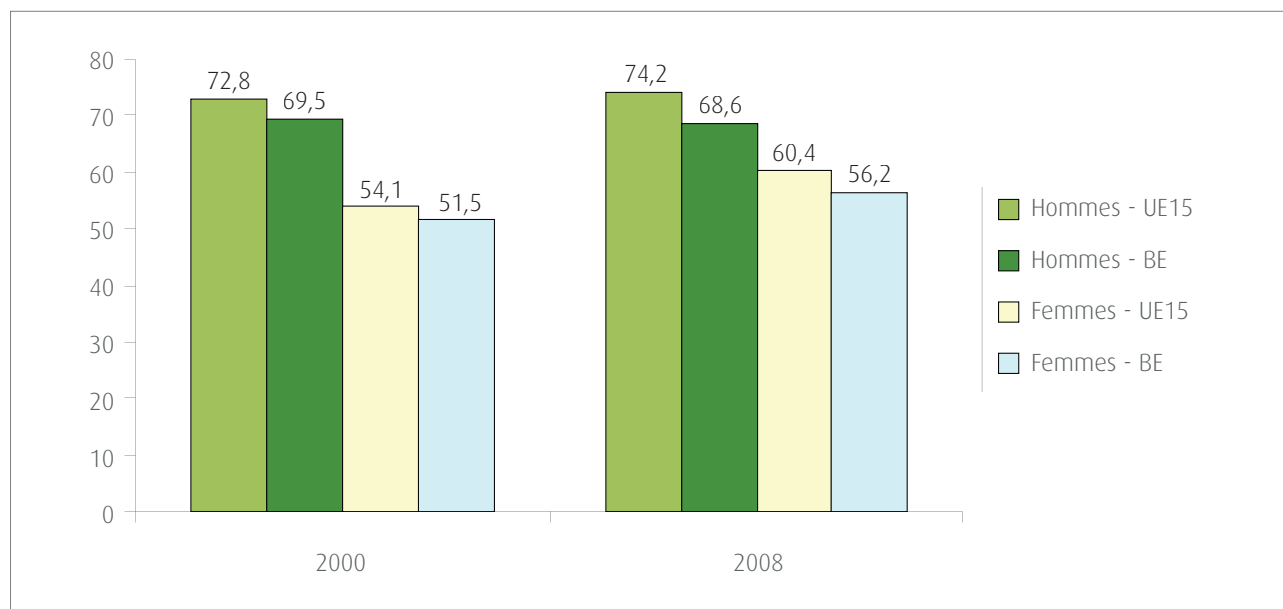
⁹ D'autres indicateurs qui mettent directement l'accent sur l'interaction entre la protection sociale et le marché du travail (par exemple ceux portant sur la valorisation du travail) ne sont pas présentés ici.

Indicateurs de performance

• Taux d'emploi par genre et par éducation

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête Forces de Travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs comme les pensionnats, les cités universitaires, les établissements hospitaliers. La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Figure 27 : Taux d'emploi par genre (en %)

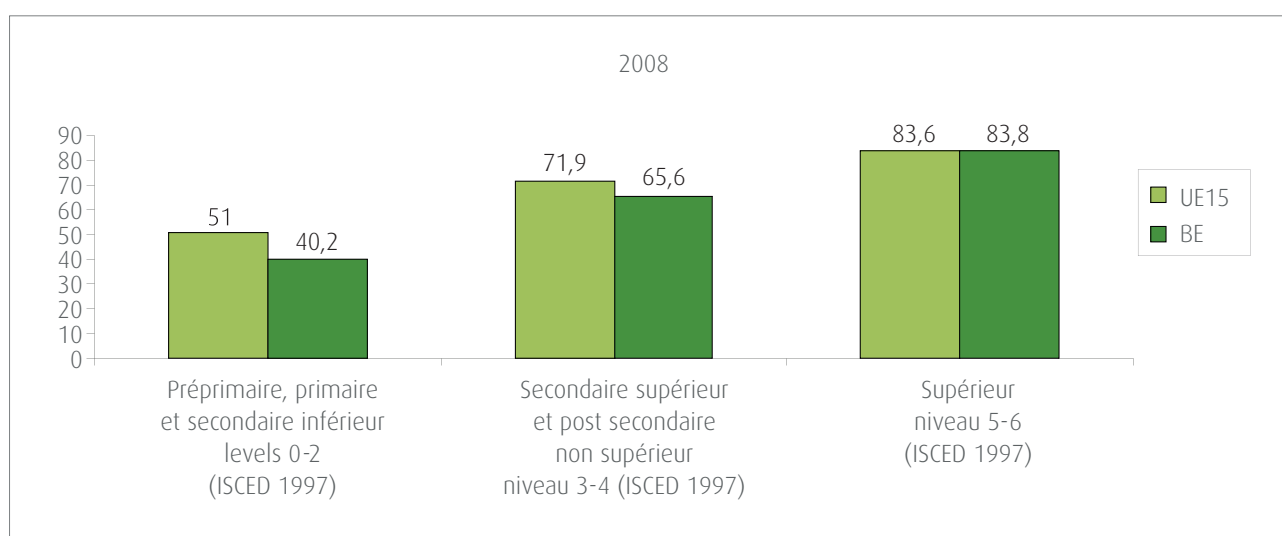


Sources : Eurostat, EFT

Les taux d'emploi sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Le niveau d'emploi en Belgique se situe en dessous de celui de l'UE15. Cette différence de niveau a légèrement augmenté entre 2000 et 2008. Tant pour l'UE15 que pour la Belgique, la croissance de l'emploi entre 2000 et 2008 s'est essentiellement produite chez les femmes.

Taux d'emploi sur la base du niveau d'éducation le plus élevé : l'indicateur est calculé en divisant le nombre de personnes employées au sein du groupe d'âge 25-64 ans qui ont atteint un niveau spécifique d'enseignement, par la population totale avec le même niveau d'éducation. Le niveau est codé selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE, 1997) : enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur : niveaux 0-2 ; enseignement secondaire et post-secondaire, non supérieur - niveaux 3-4 ; enseignement supérieur : niveaux 5-6. L'indicateur est dérivé de l'Enquête Forces de Travail (EFT), qui inclut toutes les personnes vivant dans un ménage privé et exclue celles vivant dans un foyer collectif comme les pensions, les cités universitaires, et les établissements hospitaliers.

Figure 28 : Taux d'emploi sur la base du niveau d'éducation le plus élevé (% du groupe d'âge 25-64 ans)



Sources : Eurostat, EFT

La différence entre le taux d'emploi belge et européen est principalement située au niveau des personnes moins éduquées et, dans une moindre mesure, au niveau des personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire. Pour les personnes avec un niveau d'études supérieur, le taux d'emploi en Belgique est le même que pour l'UE15.

• Taux de chômage de longue durée

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Figure 29 : Taux de chômage de longue durée par genre (en %)



Sources : Eurostat, EFT

Le chômage de longue durée est en général plus élevé pour les femmes. La Belgique a un taux de chômage de longue durée plus élevé que la moyenne de l'UE15 (3,3% contre 2,6% pour l'UE15).

• Taux de risque de pauvreté au travail

Proportion de personnes 18 ans et plus qui travaillent et dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian moyen (après transferts sociaux).

Figure 30 : Taux de risque de pauvreté au travail (en %)



Sources : Eurostat - UE-SILC

Le taux de risque de pauvreté belge chez les personnes occupant un emploi compte parmi les plus bas dans l'UE. Le fait d'avoir un revenu en dessous du seuil de risque de pauvreté tout en occupant un emploi est souvent lié à un salaire peu élevé résultant d'un emploi non standard et aux grandes familles qui dépendent d'un salaire relativement bas.

• Ménages sans emploi

Cet indicateur représente la part des personnes de 18 à 59 ans qui vivent dans un foyer où aucun adulte n'a un travail rémunéré. Il est calculé grâce aux moyennes annuelles des données EFT.

Figure 31 : Ménages sans emploi (en %)



Sources : Eurostat, EFT

La part de personnes vivant dans un ménage sans emploi en Belgique compte parmi les plus élevées en Europe. Elle a diminué légèrement entre 2000 et 2008 et concerne essentiellement les familles monoparentales. Conjointement avec l'indicateur précédent (figure 30) et la figure 2 (taux de risque de pauvreté par statut professionnel), celui-ci semble révéler un clivage entre un groupe relativement grand de personnes pour lesquelles il est difficile d'accéder au marché du travail et dont les revenus sont peu élevés et le groupe de celles qui arrivent à entrer sur le marché du travail et bénéficient donc d'un revenu qui dépasse au moins le seuil de pauvreté.

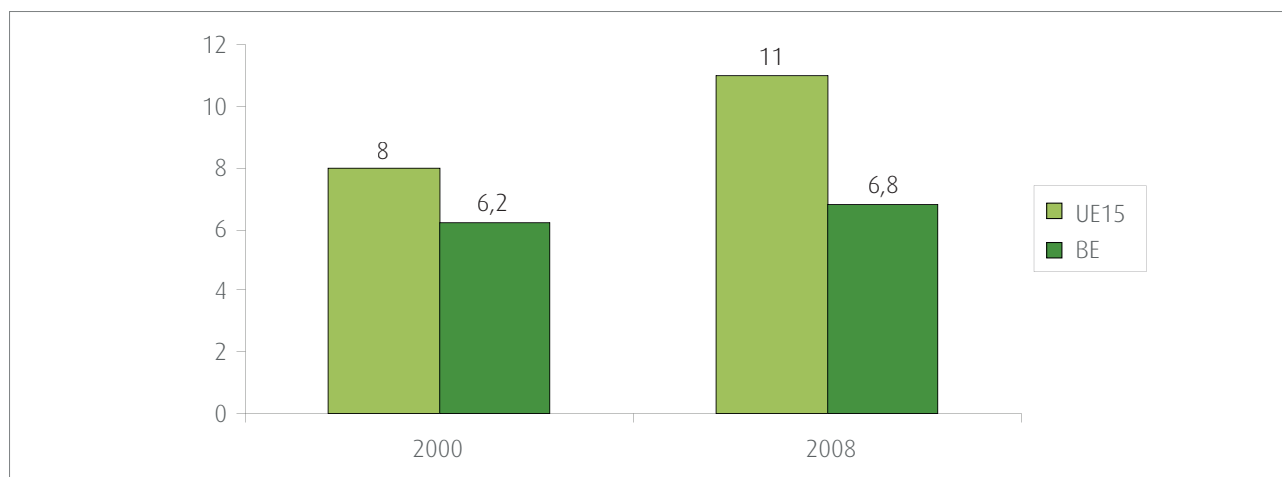
Indicateurs de moyens

• Formation continue

La formation permanente ou continue fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui indiquent avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatorze semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'Enquête Forces de Travail (EFT). Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant.

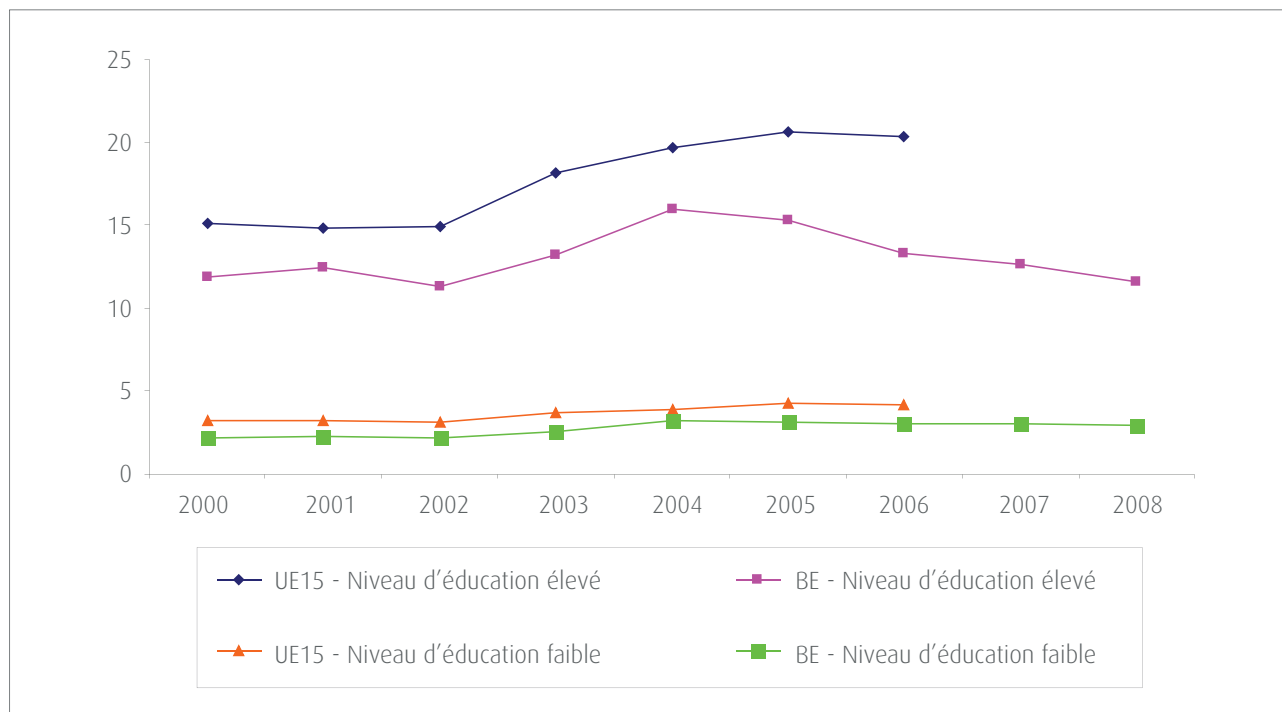
Figure 32 : Participation à des formations continues (en %)

• Total



Sources : Eurostat, EFT

• Par niveau d'éducation



Sources : Eurostat, EFT

En général, les Belges participent moins à une formation continue que les Européens de l'UE15. Le taux total de participation à ce genre de formation en Belgique oscille entre 6% et 9% depuis 2000. Il est évident que le fait de participer à une formation continue augmente avec le niveau d'éducation ; avec un faible taux de participation parmi les personnes ayant un niveau peu élevé de formation initiale, tant en Belgique et de l'UE15.

• Dépenses de chômage

Le SESPROS distingue 4 grandes catégories de dépenses. La première reprend les dépenses pour les allocations sociales, qui sont des ressources transférées aux bénéficiaires sous la forme d'argent liquide ou de biens et services. La deuxième catégorie de dépenses est liée aux coûts d'administration du système. La troisième et la quatrième concernent les transferts vers d'autres systèmes et les frais divers. Les dépenses pour la fonction chômage dans SESPROS représentent le soutien financier et en nature en rapport avec le chômage.

Figure 33 : Dépenses de protection sociale pour la fonction chômage (en % du PIB)



Sources : SESPROS

Les dépenses belge pour le chômage en pourcentage du PIB sont plus élevées que la moyenne de l'UE15. Les dépenses de chômage augmentent entre 2001 et 2005, suivant le ralentissement économique de cette époque. Après 2005, elles diminuent à un rythme plus faible que pour l'UE15. En 2007, les dépenses de chômage représentaient 3,3% du PIB en Belgique (1,3% pour UE15).

• Masse salariale ajustée

Masse salariale ajustée de l'ensemble de l'économie (ALCD0)
(% PIB au prix du marché)

$$= [(UWCD : NWT D) : (UVGD : NETD)] \times 100$$

ou

$$= [(UWCD : FWT D) : (UVGD : FETD)] \times 100$$

UWCD = Prestations des employés ; Source: Comptes nationaux, Eurostat ou National

NWT D = Personnes, employés; Sources: comptes nationaux, OCDE ou Eurostat

NETD = Emploi, personnes ; Sources: comptes nationaux, OCDE ou Eurostat

UVGD = Produit intérieur brut au prix du marché ; Sources, Comptes nationaux, Eurostat ou National

FWT D = Employés, équivalent temps plein ; Sources, Comptes nationaux, Eurostat ou National

FETD = Emploi, équivalent temps plein ; Sources, Comptes nationaux, Eurostat ou National

Figure 34 : Masse salariale ajustée pour l'ensemble de l'économie, en pourcentage du PIB au prix du marché (prestations par employé en % du PIB au prix du marché par employé)



Sources : base de données AMECO - Note: 2009 projections

Les salaires représentent un pourcentage plus élevé du PIB en Belgique que dans l'Europe des 15. En Belgique, la masse salariale ajustée représente 61% du PIB en 2008. Après une tendance au déclin durant ces dernières années, la masse salariale devrait augmenter à nouveau, tant en Europe qu'en Belgique.

• Exemption de contributions

Proportion de contributions exemptées calculée en tant que pourcentage du total théorique des contributions (réductions des contributions ajoutées au total des contributions perçues).

Figure 35 : Réductions des contributions sociales (en milliers d'euros) en Belgique

	2000	2006	2007	2008
Total des réductions de contribution	2.551.800	5.514.396	6.131.862	6.308.457
Réduction des contribution en % des recettes totales	7,21%	12,18%	11,45%	11,37%

Sources : VadeMecum, SPF Sécurité sociale

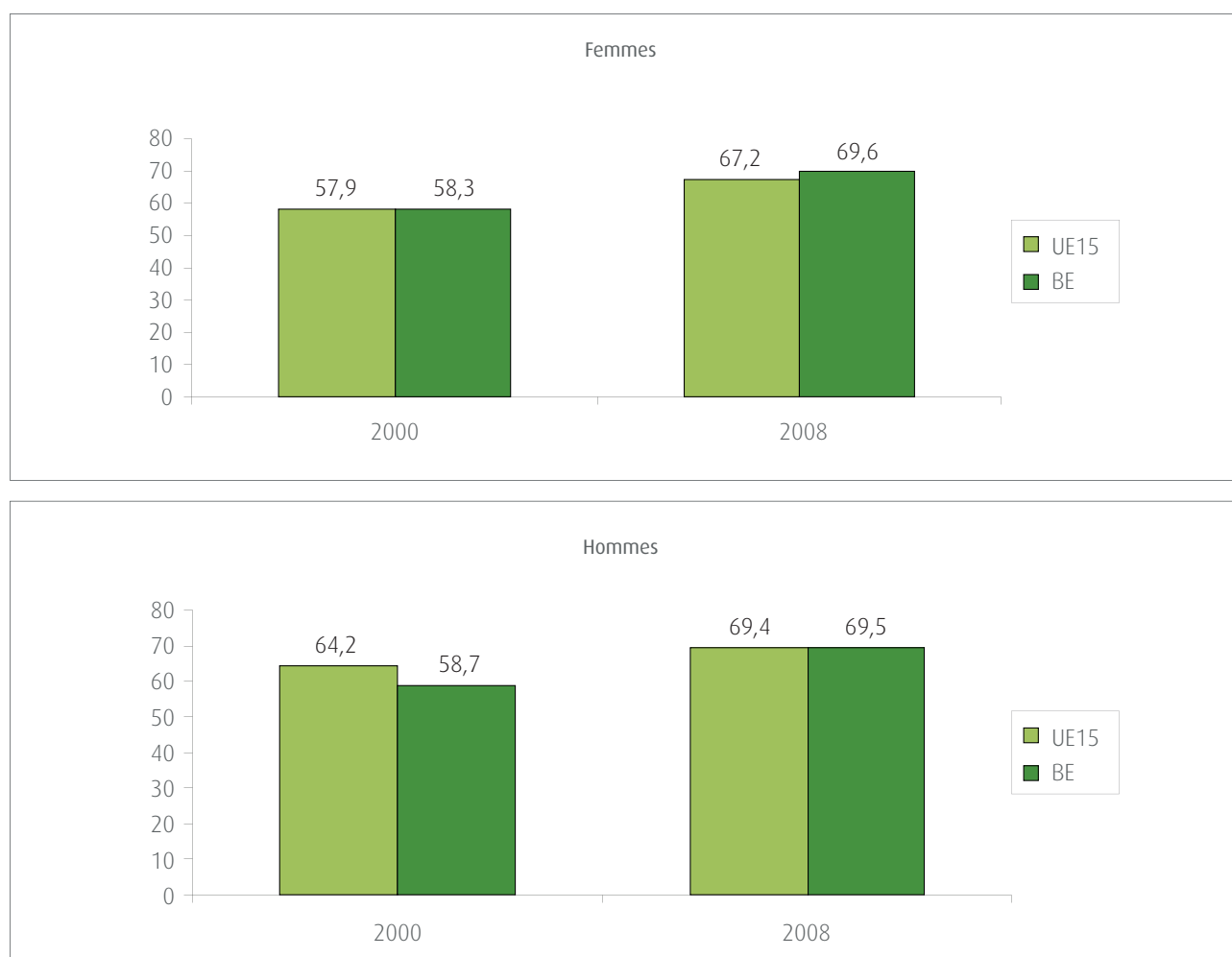
Les réductions de contributions représentent environ 6,3 milliards d'Euro en 2008, à savoir 11,3% du total des recettes « potentielles ». Le montant total des exemptions de contributions a plus que doublé entre 2000 et 2006, après quoi l'augmentation de la valeur absolue a ralenti et le montant relatif a même quelque peu diminué.

Indicateurs de contexte

• Niveau d'éducation des jeunes

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau le plus élevé d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'Enquête Forces de Travail.

Figure 36 : Niveau d'éducation des jeunes par sexe (en %)



Sources : Eurostat, EFT

La Belgique a un niveau d'éducation des jeunes plus élevé que la moyenne de l'UE15. Les femmes enregistrent un score plus élevé que les hommes. Le niveau d'éducation augmente de façon significative entre 2000 et 2008, spécialement pour les femmes.

Thème 4

Santé

Les problèmes de santé constituent un risque social important. Une mauvaise santé peut être tant la cause que la conséquence d'un manque de moyens de subsistance. Les inégalités en matière de santé représentent donc un intérêt majeur pour les politiques sociales. Garantir l'accès à des services médicaux de bonne qualité et offrir les moyens suffisants aux personnes dont les capacités à gagner leur vie sont réduites et/ou dont les dépenses se voient augmentées à la suite d'une maladie, est une fonction cruciale de la protection sociale.

Nous présentons les différences en termes d'espérance de vie par niveau d'éducation en tant qu'indicateur de résultats ainsi qu'un autre indicateur sur les différences liées à la situation de santé : le nombre de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue date.

L'accès aux soins de santé dépend très clairement du montant que les patients doivent payer eux-mêmes, en particulier pour les bas revenus. Idéalement, l'accessibilité devrait être mesurée en comparant d'une part, l'argent consacré par un ménage aux soins de santé et d'autre part, les montants non remboursés par la sécurité sociale (à charge du patient) par rapport à leur budget. Néanmoins, les données de base sur cet indicateur sont très difficiles à obtenir et, jusqu'à présent, l'indicateur idéal n'est pas disponible. De ce fait, deux autres indicateurs sont présentés sur ce point. D'abord, les estimations de différentes sources au sujet du montant total à charge du patient, complétées par l'indicateur européen sur les besoins d'examen médicaux non satisfaits. L'adéquation des allocations d'incapacité maximales et minimales est illustrée dans le cadre du premier thème sur la protection sociale dans son ensemble, aux côtés d'autres allocations.

Les dépenses de santé, sur la base de SESPROS, sont reprises en tant qu'indicateurs de moyens.

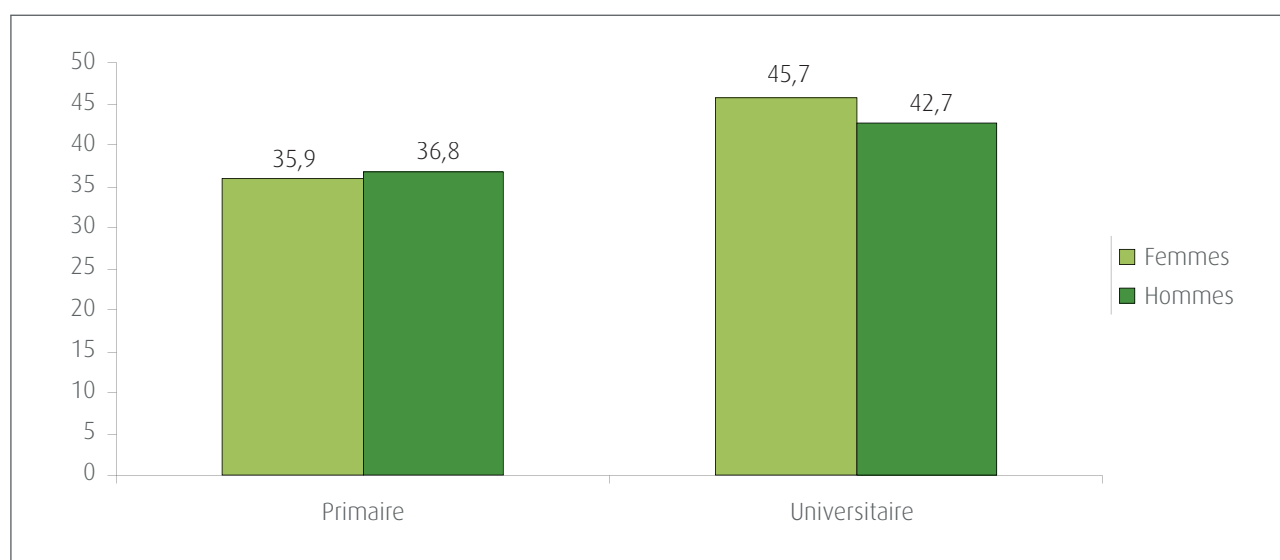
Le concept de santé subjective, l'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé à la naissance figurent dans ce thème en tant qu'Indicateurs de contexte.

Indicateurs de performance

• Espérance de vie en bonne santé à 25 ans selon le niveau d'éducation

L'indicateur AVBS (Années de Vie en Bonne Santé) est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les données requises sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations sur la mortalité par catégorie d'âge. Les conditions de bonne santé sont définies comme l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVS).

Figure 37 : Espérance de vie en bonne santé selon le niveau d'éducation



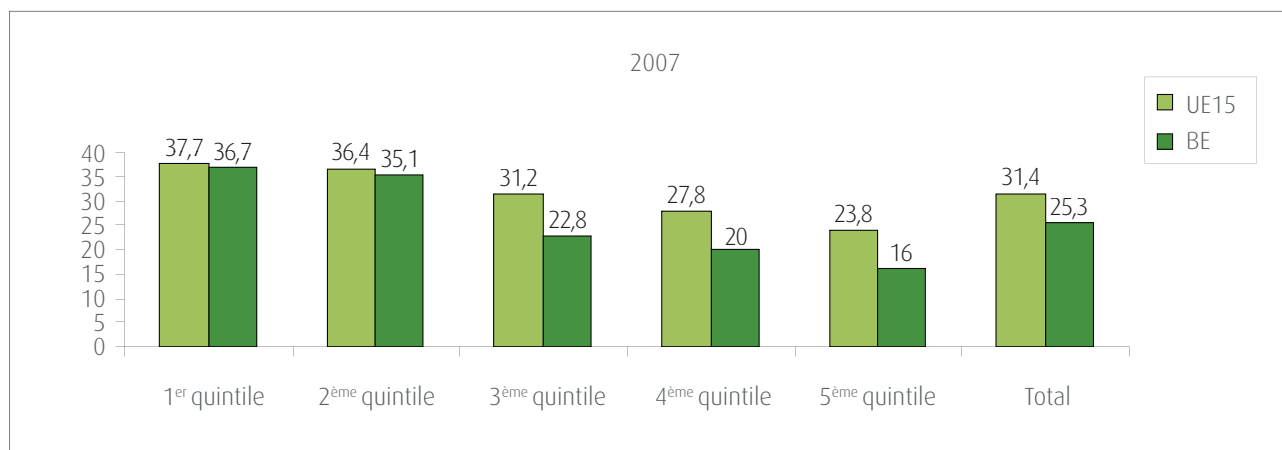
Sources : Institut scientifique belge de santé publique

Les indicateurs et la recherche sur les inégalités en termes de santé montrent qu'en Belgique, tout comme dans d'autres pays européens similaires, il existe des écarts importants quant à l'espérance de vie en bonne santé entre les différents groupes sociaux. L'espérance de vie en bonne santé selon le statut économique est ici mesurée en fonction du niveau d'éducation. Les hommes ayant suivi un enseignement supérieur ont, à 25 ans, une espérance de vie en bonne santé longue de plus de 6 ans en comparaison avec les hommes qui ont uniquement suivi l'enseignement primaire. Pour les femmes cette différence est de 10 ans.

• Personnes souffrant d'un problème de santé ou d'un handicap de longue durée

Cet indicateur représente le pourcentage d'individus souffrant d'un problème de santé ou d'un handicap de longue date dans l'enquête UE-SILC.

Figure 38 : Personnes avec un problème de santé ou un handicap de longue durée par quintile de revenus équivalente (%)



Source : Eurostat - UE-SILC

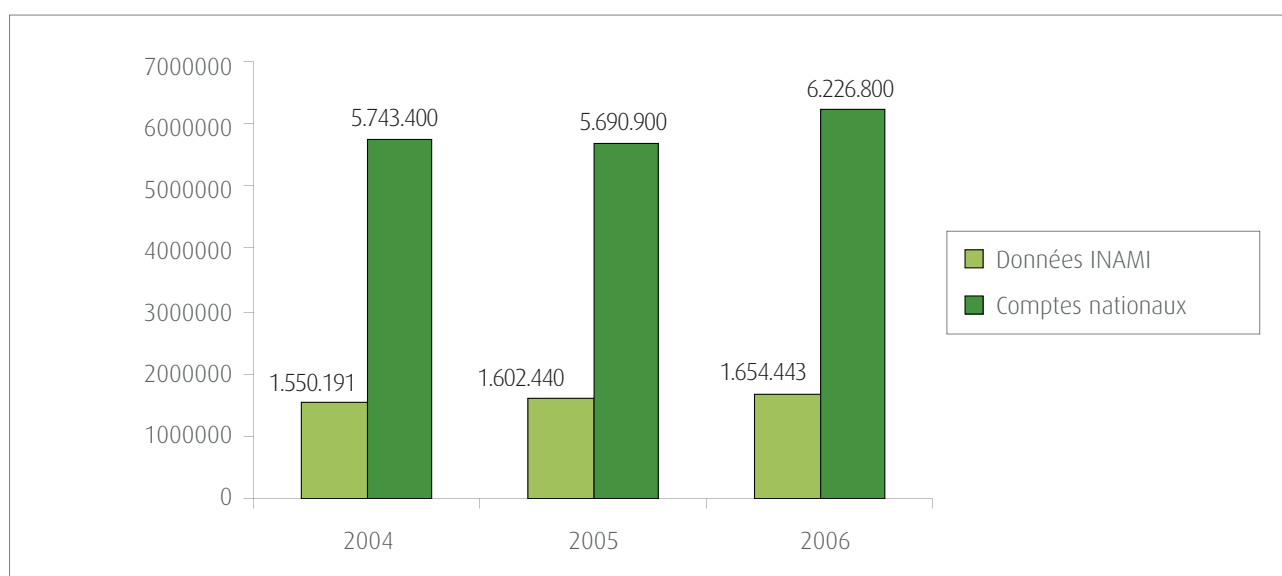
L'incidence de maladies ou d'incapacités de longue durée en Belgique est plus basse qu'en UE15. Il convient de lire avec prudence ce graphique car l'âge joue un rôle important dans la prévalence des maladies de longue durée. Pour les groupes à bas revenus, la part de personnes âgées est plus grande que dans les groupes où les revenus sont plus élevés. Ceci explique en partie pourquoi les groupes à bas revenus connaissent une prévalence plus forte de maladies ou de problèmes de santé de longue date.

• Dépenses de santé à charge du patient

En Belgique, cet indicateur est calculé grâce à des données de l'INAMI ou à celles provenant des comptes nationaux. Pour les données de l'INAMI, les montants (en milliers d'euros) à charge du patient sont basés sur une liste de tarifs officiels. Le surplus qu'un patient devrait payer ou les montants correspondant aux médicaments non remboursables ne sont pas repris dans cet indicateur.

L'indicateur des comptes nationaux représente le total de la production du secteur de la santé (hôpitaux, médicaments, soins de santé en général excepté les soins de longue durée) moins tout les frais remboursés (y compris les frais remboursés par les assurances privées).

Figure 39 : Dépenses de santé à charge du patient en milliers d'euros



Sources : Comptes nationaux, INAMI

Nous présentons ici deux estimations des montants globaux des dépenses de santé à charge du patient pour la Belgique. Une augmentation de ces montants pourrait, bien que de façon indirecte, amener à une aggravation potentielle du problème d'accessibilité. La première estimation provient du rapport statistique de l'INAMI et représente les frais totaux encourus par les patients pour des biens et services médicaux remboursables. La seconde se fonde sur les données des comptes nationaux et indique la production totale du secteur de la santé (hôpitaux, médicaments, soins de santé excepté les soins de santé de longue durée) moins tous les frais remboursés (y compris les remboursements provenant d'assurances privées). Ces deux montants varient fortement. Le second est plus complet, mais il reflète sans doute en partie des dépenses consacrées à des biens et services médicaux moins essentiels.

Pour les trois années présentées plus haut, l'augmentation réelle des frais encourus par le patient pour les biens et services remboursables est de 3,4%. Les résultats basés sur les comptes nationaux montrent une augmentation plus grande en 2006 (+ 8,4% en comparaison avec 2004).

• Besoins non satisfaits en matière d'examens médicaux

Pourcentage d'individus vivant dans un ménage où l'un des membres a dû reporter un examen médical durant l'année précédente à cause d'un problème d'accès (ne pouvait pas le payer, liste d'attente, trop éloigné).

Figure 40 : Besoins non satisfaits en matière d'examens médicaux par quintile de revenu équivalente (en %)

2006	UE25	BE
1^{er} quintile	6,2	1,8
2^{ème} quintile	4,1	0,4
3^{ème} quintile	3	0,2
4^{ème} quintile	2,5	0,2
5^{ème} quintile	1,7	0,1
Total	3,5	0,5

Sources : Eurostat, UE-SILC

L'enquête UE-SILC applique une autre méthode pour mesurer l'accessibilité aux soins de santé. Ici, les sujets interrogés doivent indiquer si quelqu'un au sein du ménage a dû reporter un examen médical pour des raisons financières, à cause d'une liste d'attente ou de l'éloignement. Nous avons ainsi une image plus nette du nombre de personnes ayant des difficultés d'accès aux soins de santé. En 2006, 0,5% de la population belge vit dans un ménage où, durant l'année précédente, un examen médical pour l'un de ses membres a dû être reporté pour des raisons d'accessibilité. Il s'agit de l'un des taux les plus bas d'Europe. Pour l'UE25, ce pourcentage est de 3,5. Pour les 20% de revenus les plus bas, les résultats sont un peu plus élevés en Belgique (1,8%). Un résultat similaire est trouvé pour les soins dentaires.

Indicateurs de moyens

• Dépenses de santé totales

Classification des allocations pour la fonction Maladie/soins de santé selon le SESPROS :

Prestations en espèces

Congé de maladie payé

Autres allocations monétaires

Allocation en nature

Soins de santé en hôpitaux

- prestation directe

- remboursement

Soins de santé en consultation externe (dont les produits pharmaceutiques)

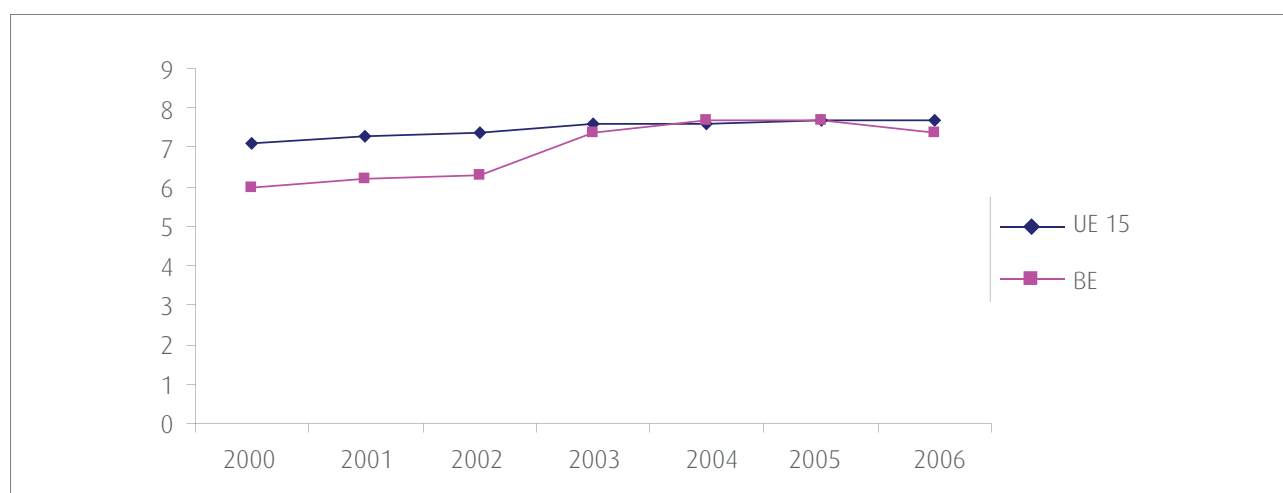
- prestation directe

- remboursement

Autres allocations en nature

Le SESPROS distingue 4 grandes catégories de dépenses. La première reprend les dépenses pour les allocations sociales, qui sont des ressources transférées aux bénéficiaires sous la forme d'argent liquide ou de biens et services. La deuxième catégorie de dépenses est liée aux coûts d'administration du système. La troisième et la quatrième concernent les transferts vers d'autres systèmes et les frais divers. La fonction maladie / soins de santé couvre : les soutiens financiers ou en nature en rapport avec la maladie physique ou mentale, à l'exclusion de l'invalidité. Les soins de santé ont une finalité d'amélioration, de restauration ou de maintien du niveau de santé des personnes protégées en relation avec l'origine du problème.

Figure 41 : Dépenses de protection sociale pour la fonction maladie et soins de santé en % du PIB



Sources : Eurostat, SESPROS

Ce graphique montre l'évolution des dépenses de protection sociale pour la fonction maladie et soins de santé en Belgique et dans l'Europe des 15. Nous pouvons constater que les dépenses de la Belgique restent longtemps à la traîne par rapport aux dépenses moyennes européennes. Mais, en 2003, la Belgique arrive au même niveau que l'UE15. Les dépenses de protection sociale pour la fonction maladie et soins de santé représentent plus de 7% du PIB en Belgique et en UE15 entre 2003 et 2006.

• Dépenses de santé en nature

Dépenses en nature

Soins de santé en hôpitaux

- prestation directe

- remboursement

Soins de santé en consultation externe (dont les produits pharmaceutiques)

- prestation directe

- remboursement

Autres dépenses en nature

L'indicateur prit en compte est celui des « soins de santé en milieu hospitalier » : soins médicaux fournis aux individus couverts durant leur séjour à l'hôpital, clinique, sanatorium, établissement thermal approuvé ou un établissement médical similaire, comprenant les frais d'hébergement et de repas. Normalement, le patient doit passer au moins une nuit dans l'établissement.

Figure 42 : Dépenses de santé en nature en % du PIB



Sources : Eurostat, SESPROS

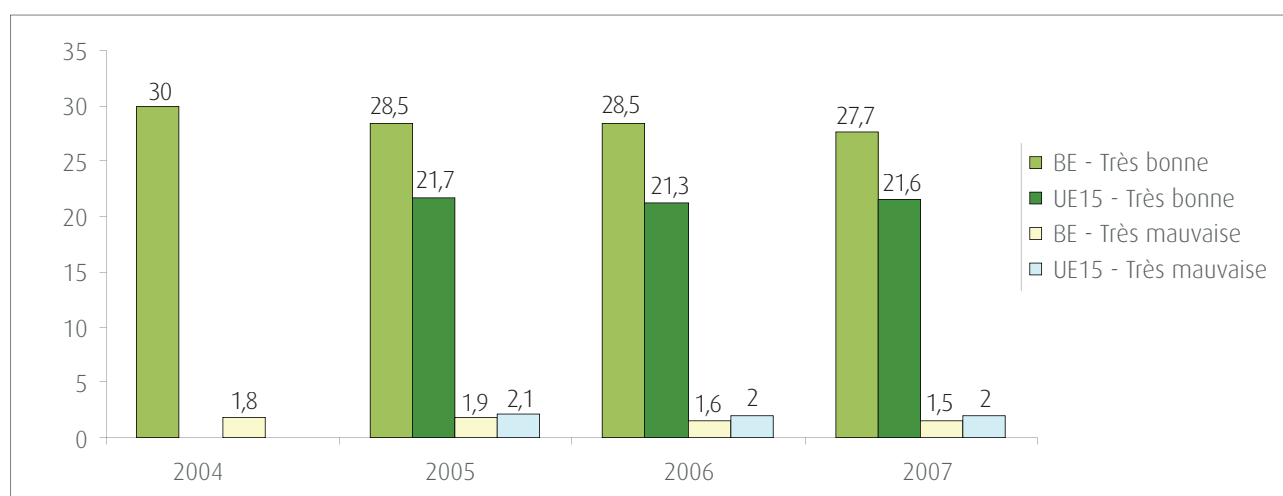
Ce graphique montre les dépenses de santé en nature en pourcentage du PIB. Il ressort de cette figure qu'en Belgique, les dépenses pour allocations de santé en nature sont considérablement plus élevées qu'en UE15.

Indicateurs de contexte

• Santé subjective

Cet indicateur représente le pourcentage de personnes qui déclarent avoir une santé très bonne, bonne, mauvaise et très mauvaise.

Figure 43 : Santé subjective



Sources : Eurostat, UE-SILC

Une part significativement plus élevée de la population belge indique être en très bonne santé en comparaison avec la situation dans l'UE15.

• Espérance de vie à la naissance

Le nombre moyen d'années qu'un nouveau né peut espérer de vivre s'il est sujet tout au long de sa vie aux conditions de mortalité actuelles (probabilités de décès par catégories d'âge).

Figure 44 : Espérance de vie à la naissance (en années)



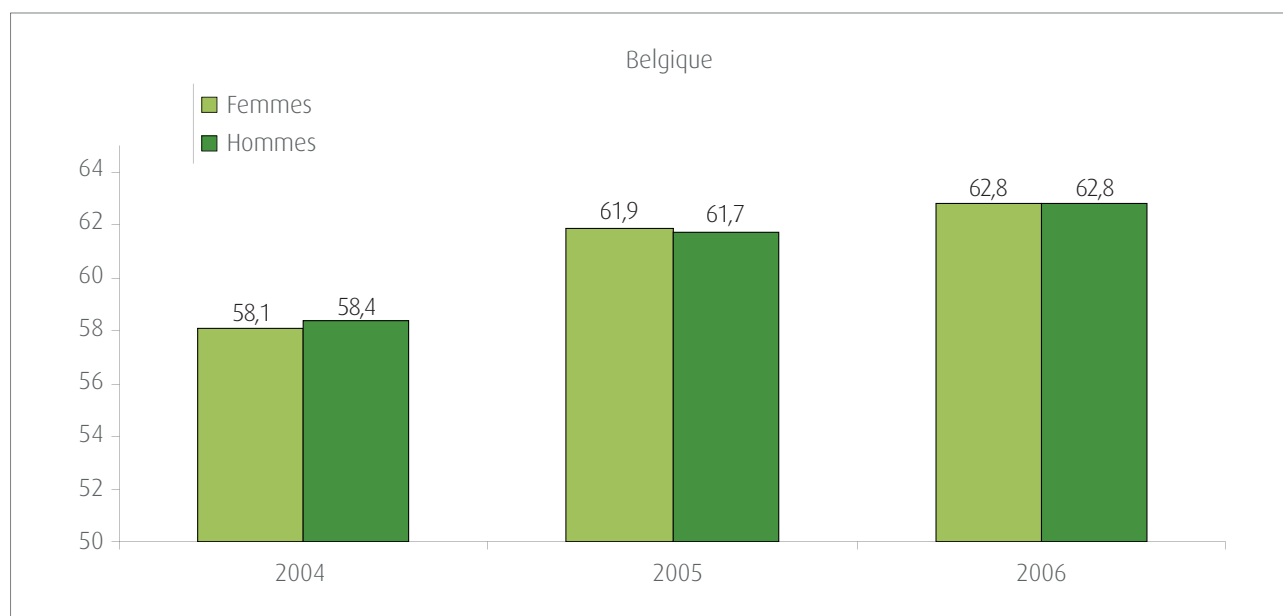
Sources : Eurostat, HIS

Tant pour les hommes que pour les femmes, l'espérance de vie ne cesse de s'accroître. En Belgique, en 2006, elle était de 82,3 ans pour une femme et de 76,6 ans pour un homme. La moyenne de l'UE15 est légèrement plus élevée pour l'année disponible.

• Espérance de vie en bonne santé à la naissance

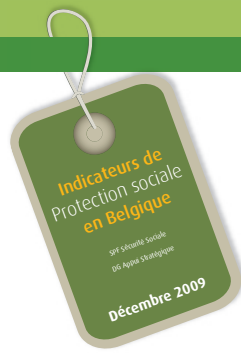
L'indicateur AVBS (Années de Vie en Bonne Santé) est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les données requises sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations sur la mortalité par catégorie d'âge. Les conditions de bonne santé sont définies comme l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

Figure 45 : Espérance de vie en bonne santé à la naissance (en année)



Sources : Eurostat, HIS

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance en Belgique était de presque 63 ans en 2006. Pour les femmes, l'espérance de vie plus longue implique que la période pendant laquelle elles vivront avec des problèmes de santé sera également plus longue.



Thème 5

Les ménages et la famille

La situation des ménages peut constituer tant une ressource qu'un facteur de coûts. Le foyer familial est aussi le lieu où les chances d'épanouissement sont transmises des parents aux enfants. Les différences quant aux besoins entre les ménages représentent donc une perspective importante pour les politiques de protection sociale.

Nous présentons comme premier indicateur de résultats le taux de risque de pauvreté pour les différents types de ménages. Deux autres Indicateurs mettent l'accent sur la situation des enfants : le taux de risque de pauvreté des enfants et les enfants vivant dans un ménage sans emploi.

Les dépenses de protection sociale pour la fonction famille, sur la base du système SESPROS, apparaissent comme indicateur de moyens.

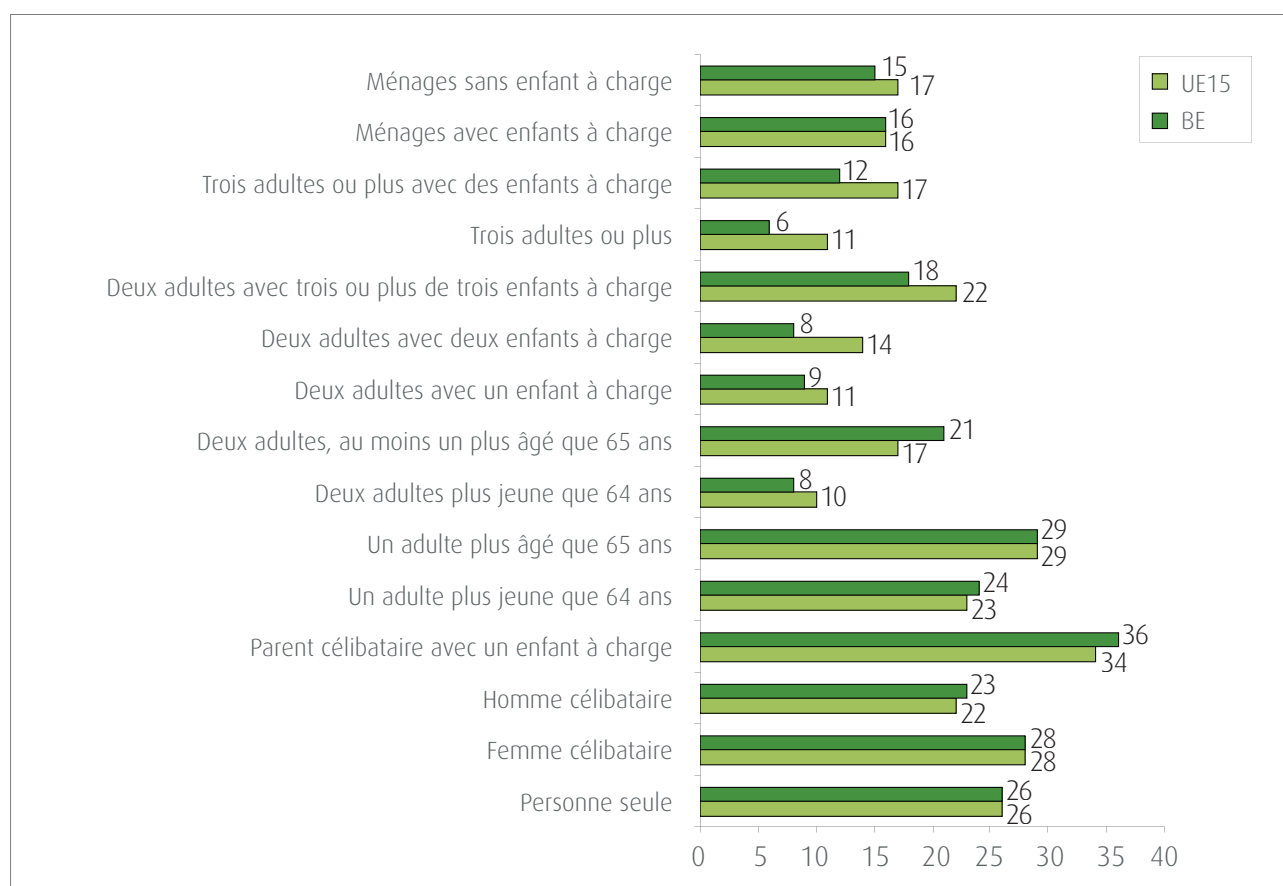
La structure de la population par catégorie de ménage est introduite comme indicateur contextuel, aux côtés du ratio actuel et projeté de dépendance des jeunes et de l'écart de rémunération entre les sexes.

Indicateurs de performance

• Taux de risque de pauvreté par type de ménage

Cet indicateur est défini comme étant la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Figure 46 : Taux de risque de pauvreté par type de ménage (en %) en 2007



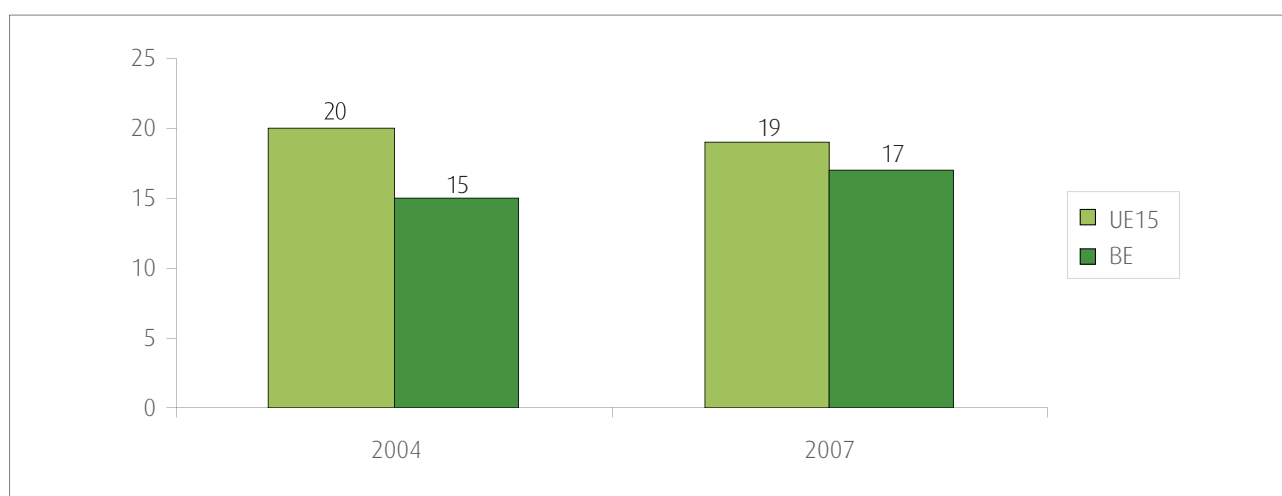
Sources : Eurostat - UE-SILC

Le risque que le revenu tombe en dessous du seuil de risque de pauvreté diffère de manière substantielle selon les catégories de ménage. Il est plus élevé pour les familles monoparentales (36% en Belgique), les femmes célibataires et les célibataires âgés. La différence la plus marquée que révèlent les chiffres pour l'UE15 concerne les couples avec une personne âgée de plus de 65 ans (21% en Belgique en comparaison avec 17% pour l'UE15). En Belgique, le taux de risque de pauvreté est plus faible pour les catégories suivantes : couples en âge d'activité, deux adultes avec deux enfants à charge, trois adultes ou plus, deux adultes avec un enfant à charge et deux adultes de moins de 65 ans.

• Taux de risque de pauvreté des enfants

L'indicateur est défini comme étant la proportion de personnes (0-17 ans) qui vivent dans un ménage dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Figure 47 : Taux de risque de pauvreté chez les enfants (0-17 ans) (en %)



Sources : Eurostat, UE-SILC

Les conditions matérielles dans lesquelles vivent les enfants revêtent une importance particulière pour les chances dont ils disposeront à l'avenir. La pauvreté des enfants représente donc un aspect important pour les politiques visant à réduire la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Les chiffres nous montrent qu'en Belgique, la pauvreté infantile est moins élevée que la moyenne de l'UE15. L'écart entre l'UE15 et la Belgique est plus réduit en 2007 qu'il ne l'était en 2004.

• Enfants vivant dans des ménages sans emploi

L'indicateur « enfants âgés de 0 à 17 ans vivant dans des ménages sans emploi » est défini comme la proportion de personnes de 0 à 17 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'occupe un emploi par rapport à la population totale du même groupe d'âge. L'indicateur est dérivé de l'Enquête Forces de Travail.

Figure 48 : Enfants vivant dans des ménages sans emploi (en %)



Sources : Eurostat, EFT

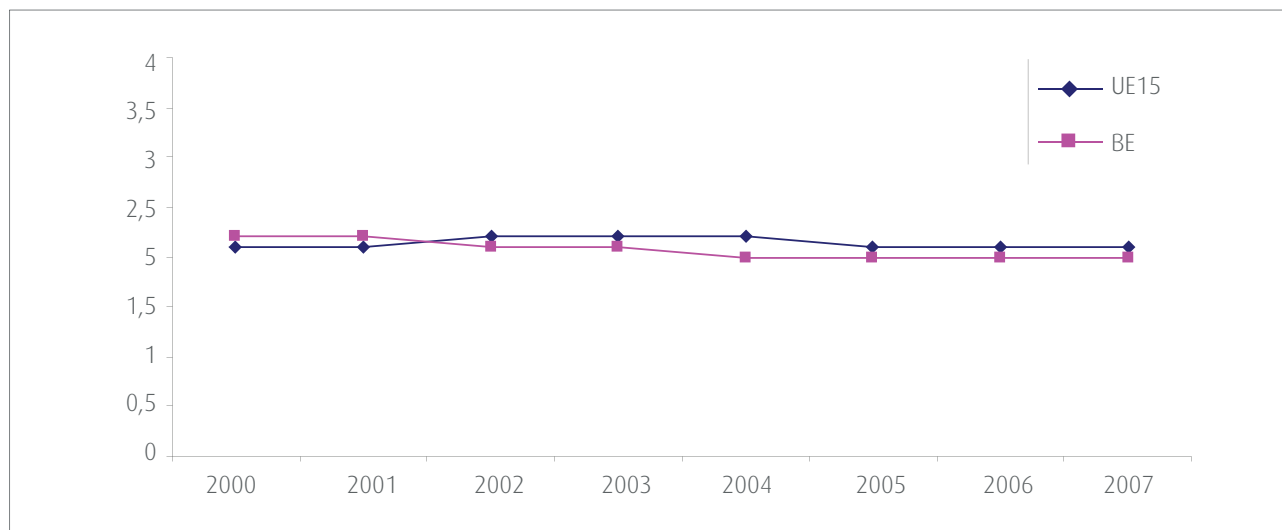
Le fait de vivre dans une famille dont aucun des membres n'occupe un emploi est susceptible d'affecter les conditions dans lesquelles les enfants vivent, mais également les conditions dans lesquelles ils se développent en raison de l'absence d'un modèle d'identification. En Belgique, le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage sans emploi est substantiellement plus élevé par rapport à la moyenne de l'UE15. Cette différence s'est maintenue de manière assez constante au cours de ces dernières décennies.

Indicateurs de moyens

• Dépenses de protection sociale pour la fonction famille

Le SESPROS distingue 4 grandes catégories de dépenses. La première reprend les dépenses pour les allocations sociales, qui sont des ressources transférées aux bénéficiaires sous la forme d'argent liquide ou de biens et services. La deuxième catégorie de dépenses est liée aux coûts d'administration du système. La troisième et la quatrième concernent les transferts vers d'autres systèmes et les frais divers. Les dépenses pour la fonction famille comprennent le soutien financier et en nature (exceptés les soins de santé) en rapport avec les coûts des femmes enceintes, de la naissance et de l'adoption, de l'éducation des enfants et des soins des autres membres de la famille.

Figure 49 : dépenses de protection sociale pour la fonction famille en % du PIB



Sources : SESPROS

Les dépenses de protection sociale de la Belgique pour la fonction famille sont proches de la moyenne UE15. Cela est resté constant dans le temps pour ces dernières années. Elles représentaient environ 2% du PIB en 2007.

Indicateurs de contexte

• Taux de dépendance des jeunes dans la population

Cet indicateur représente le pourcentage de personnes de moins de 14 ans par rapport à la population active (15-64 ans).

Figure 50 : Taux de dépendance des jeunes dans la population (en %)

	2006
UE25	24
BE	26

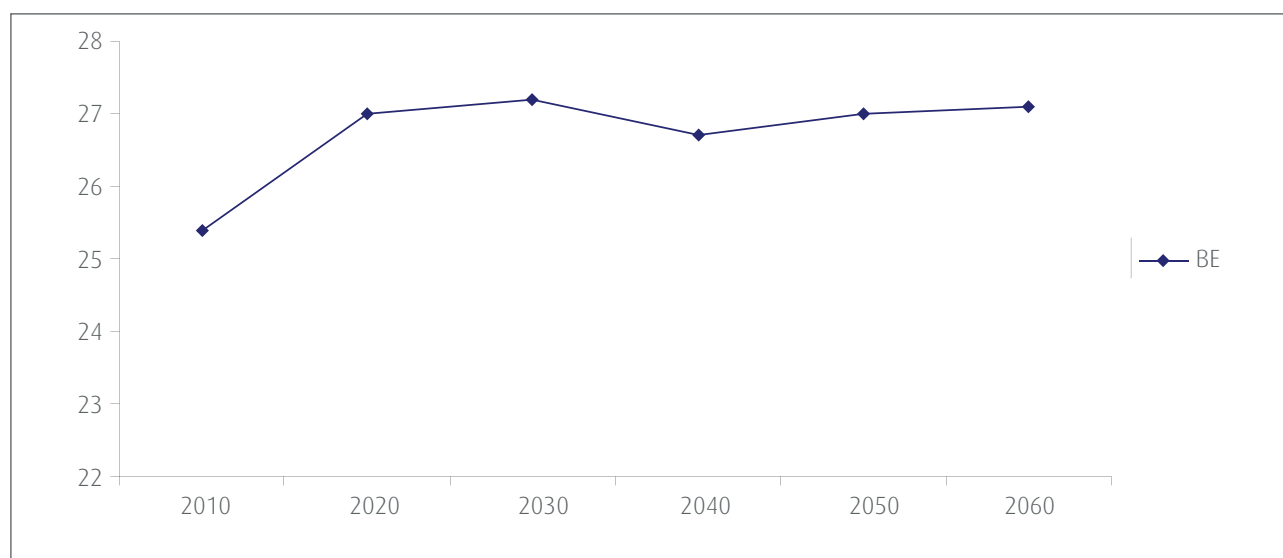
Sources : Eurostat, population data

En Belgique, le ratio 0-14/15-64 se situe aux environs de 26%. Il est assez similaire à celui de l'UE25.

• Taux de dépendance projeté des jeunes dans la population

Cet indicateur représente le pourcentage de personnes de moins de 14 ans par rapport à la population active (15-64 ans). Il est basé sur les projections de population de l'INS.

Figure 51 : Taux de dépendance des jeunes dans la population projeté (en %)

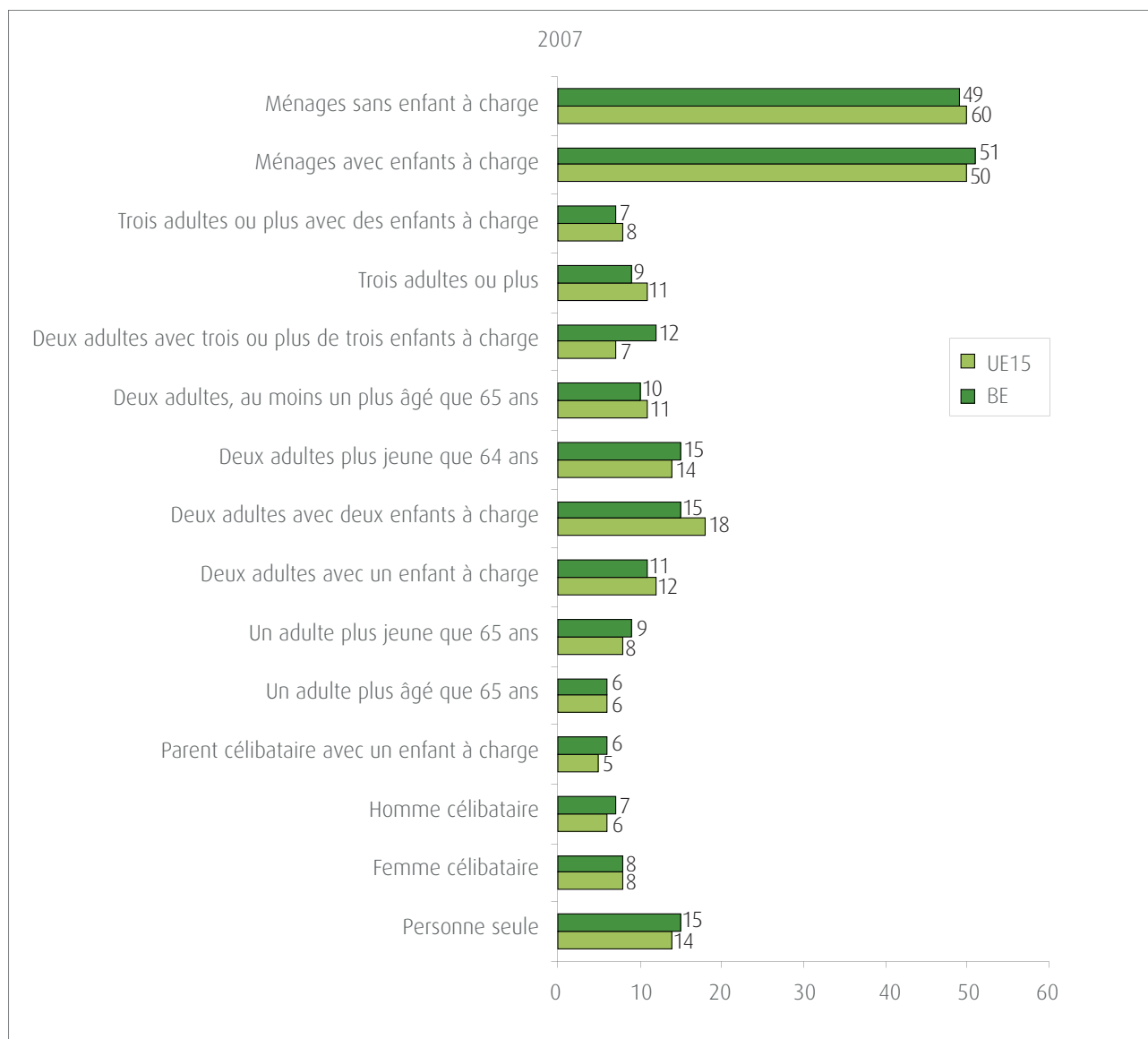


Sources : INS, population projections

Le taux de dépendance des jeunes dans la population augmente entre 2010 et 2020 et reste stable.

• Structure de la population par type de ménage

Figure 52 : Structure de la population par type de ménage (en %)



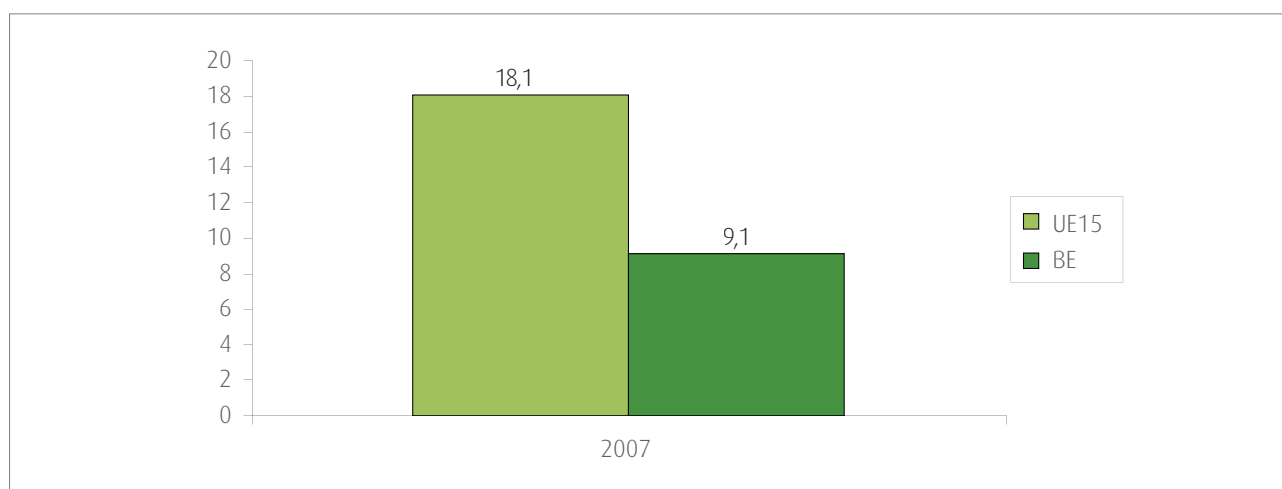
Sources : Eurostat, UE-SILC - Note: catégories non exclusives

Comme l'indique la figure 52, le risque de pauvreté varie fortement selon le type de ménage. Étant donné que les besoins de protection sociale sont différents selon la catégorie de ménage, il est important d'avoir une idée du poids de chacune de celles-ci dans la population totale. Ce tableau nous indique que les ménages avec et sans enfants représentent chacun presque la moitié de la population (à titre d'information, en Belgique, les ménages avec enfants représentaient plus de 2.200 milliers de ménages). Les parents célibataires, qui ont le taux de risque de pauvreté le plus élevé, sont relativement peu nombreux, mais ils représentent une part plus importante en Belgique en comparaison avec l'UE15. Dans une perspective à plus long terme, l'augmentation de la part des ménages qui ne vivent pas en couple (familles monoparentales, personnes seules) est un fait important pour la protection sociale (chiffres non présentés ici).

• Ecart de rémunération entre les sexes

L'écart de rémunération entre les sexes non ajusté représente la différence entre les gains horaires bruts des travailleurs masculins et féminins rémunérés en tant que pourcentage des gains horaires bruts moyens des travailleurs salariés masculins.

Figure 53 : Écart de rémunération entre les sexes (non ajusté) (en %)



Sources : Eurostat, EFT

Nous présentons ici cet indicateur car il constitue un élément important pour le marché du travail, mais également en lien avec les revenus des ménages. Les mères vivant seules sont également confrontées à des difficultés car leur rémunération est moins élevée que celle des hommes. Toutefois, l'écart entre les sexes est bien moindre en Belgique que dans l'UE15. Cela signifie donc que l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes est moins forte qu'en Europe. Ceci étant dit, il existe encore malgré tout une différence entre les salaires des hommes et des femmes. Cet écart est de l'ordre de 9,1 pourcents.



Thème 6

Logement

En Belgique, la situation des individus au point de vue du logement bénéficie traditionnellement d'un soutien par le biais des mesures fiscales appliquées en cas d'achat du logement ou par celui des logements sociaux. La politique en matière de logement n'est pas considérée en tant que telle comme faisant partie de la sécurité sociale dans son sens strict, contrairement à ce qui se produit dans certains autres pays où des allocations de logement sont octroyées. La situation dans ce domaine constitue cependant un facteur majeur pour le niveau de vie des personnes et des ménages et donc de l'évaluation de leurs besoins.

De ce fait, nous présentons des Indicateurs sur le taux de risque de pauvreté et sur la charge du logement qui sont complémentaires. Le premier reflète la situation des revenus. Le deuxième concerne les dépenses les plus importantes pour bon nombre de ménages. Néanmoins, il est souvent plus difficile d'adapter le budget logement que n'importe quel autre type de dépenses. Il s'agit d'un poste qui peut aggraver de manière substantielle la situation des ménages à bas revenus.

Les dépenses du système de protection sociale pour la fonction logement, basés sur SESPROS, apparaissent comme indicateur de moyens.

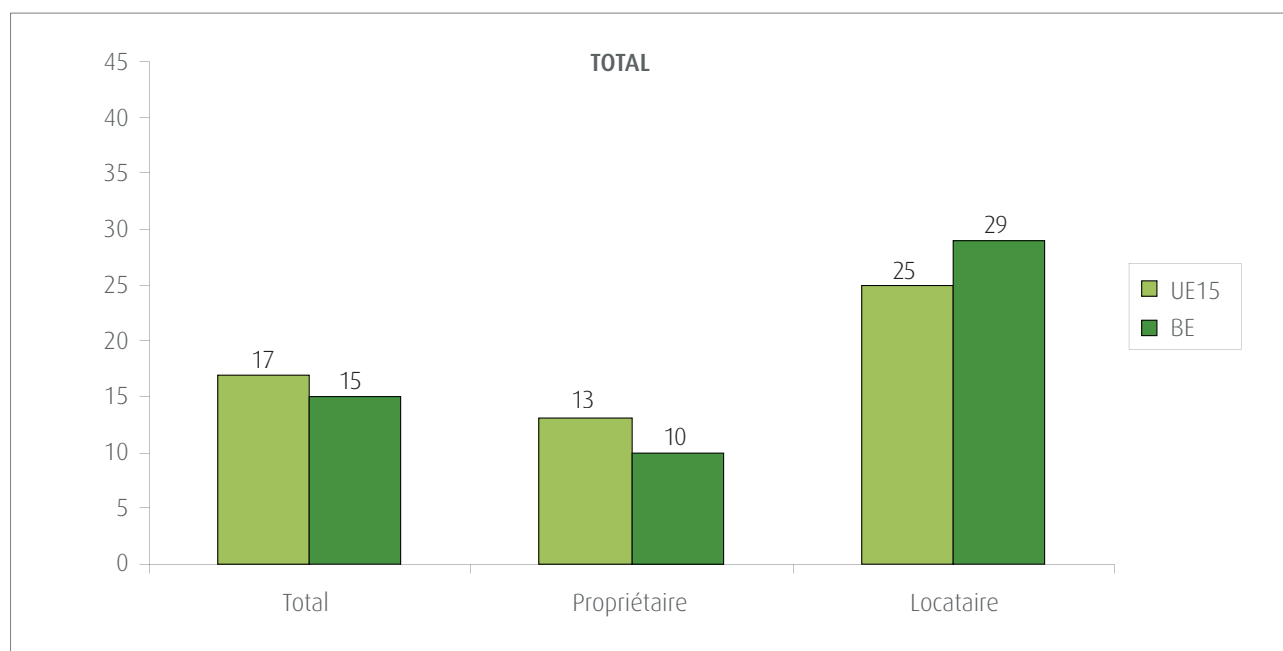
L'indicateur contextuel est représenté par la part de logement social par rapport au nombre de logements privés.

Indicateurs de performance

• Taux de risque de pauvreté en fonction du titre d'occupation du logement

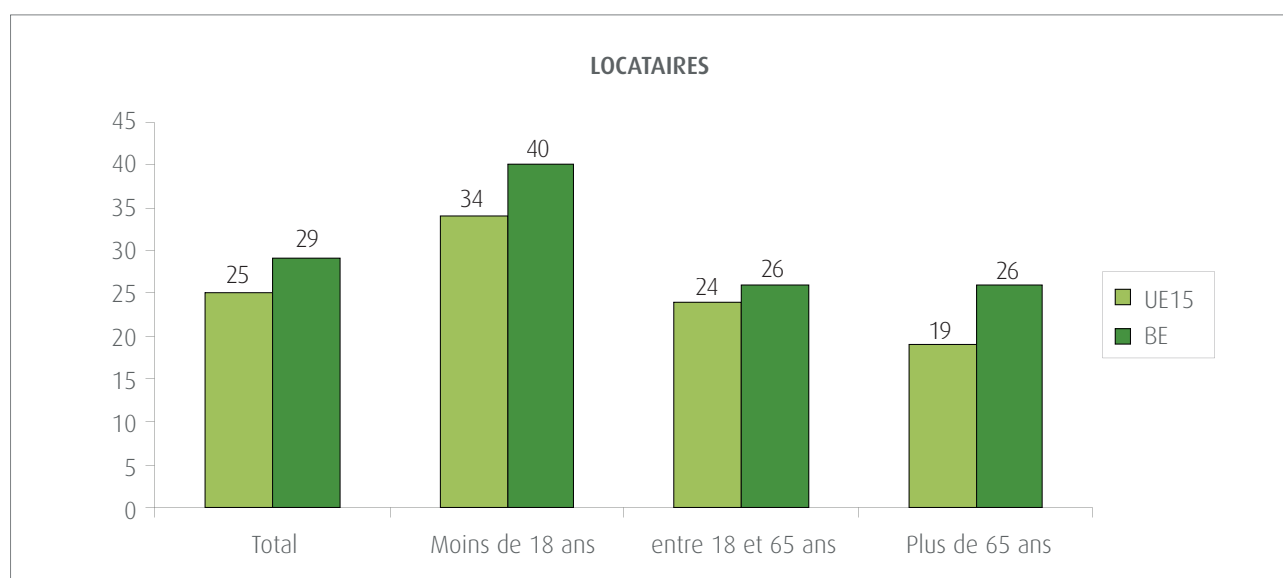
Cet indicateur est défini comme étant la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

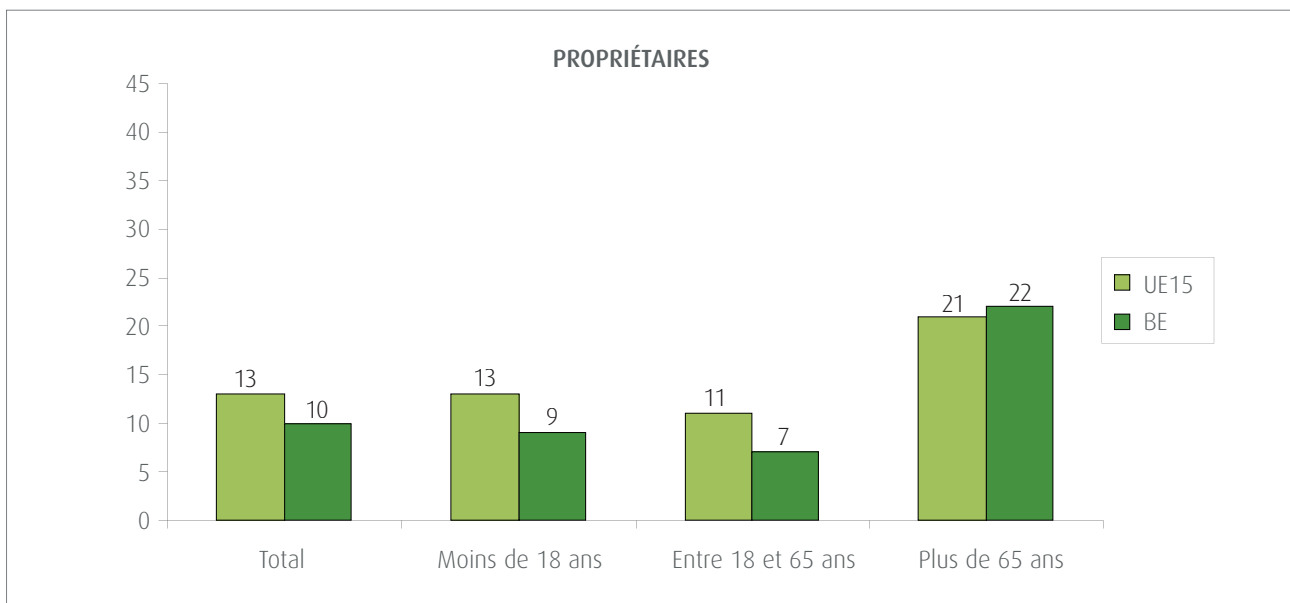
Figure 54 : Taux de risque de pauvreté en fonction du titre d'occupation du logement en 2007 (en %)



Sources : Eurostat, UE-SILC

Figure 55 : Taux de risque de pauvreté en fonction du type de logement par catégorie d'âge (en %)





Sources : Eurostat, UE-SILC

Le taux de risque de pauvreté est presque trois fois plus élevé pour les locataires que pour les propriétaires. En comparaison avec l'UE15, les locataires disposant d'un revenu insuffisant sont plus nombreux en Belgique. Pour les propriétaires, le taux de risque de pauvreté est inférieur en Belgique par rapport à la moyenne de l'UE15. Pour toutes les catégories d'âge, le risque de pauvreté est supérieur pour les locataires en comparaison avec les propriétaires.

• Charge excessive des dépenses consacrées au logement

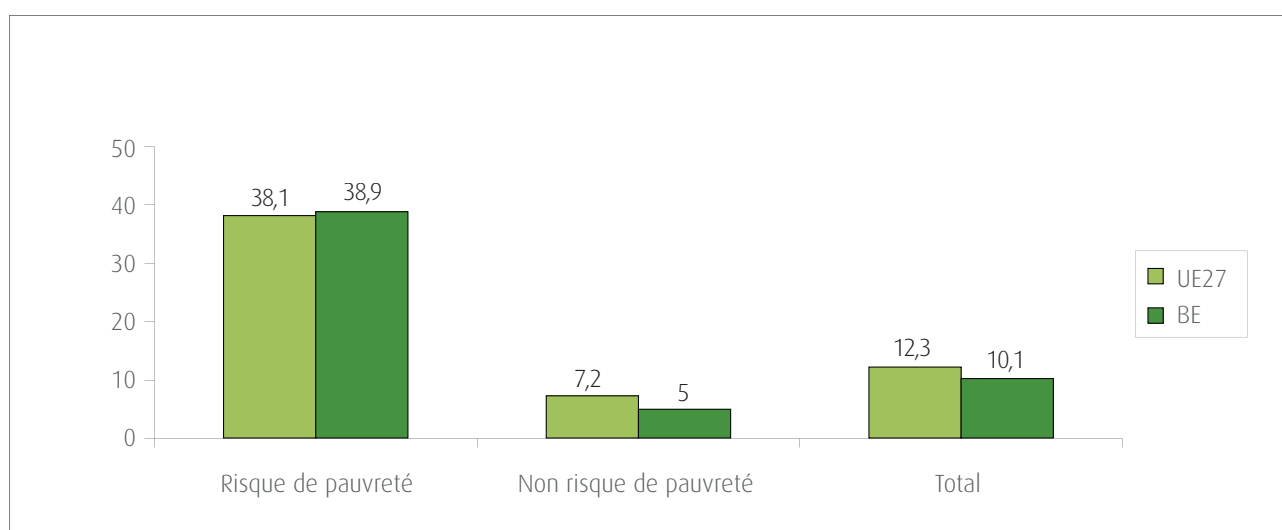
La charge des dépenses consacrées au logement (HCB : House Cost Burden) est définie comme étant le ratio des dépenses mensuelles totales pour le logement multipliées par 12, diminué des allocations au logement par rapport au revenu annuel disponible diminué des allocations de logement suivant la formule :

$$HCB = [(HH070 \times 12) - HY070] / (HY020 - HY070)$$

Où HY070 est le coût total du logement, HY070 représente les allocations au logement et HY020 correspond au revenu disponible annuel du ménage.

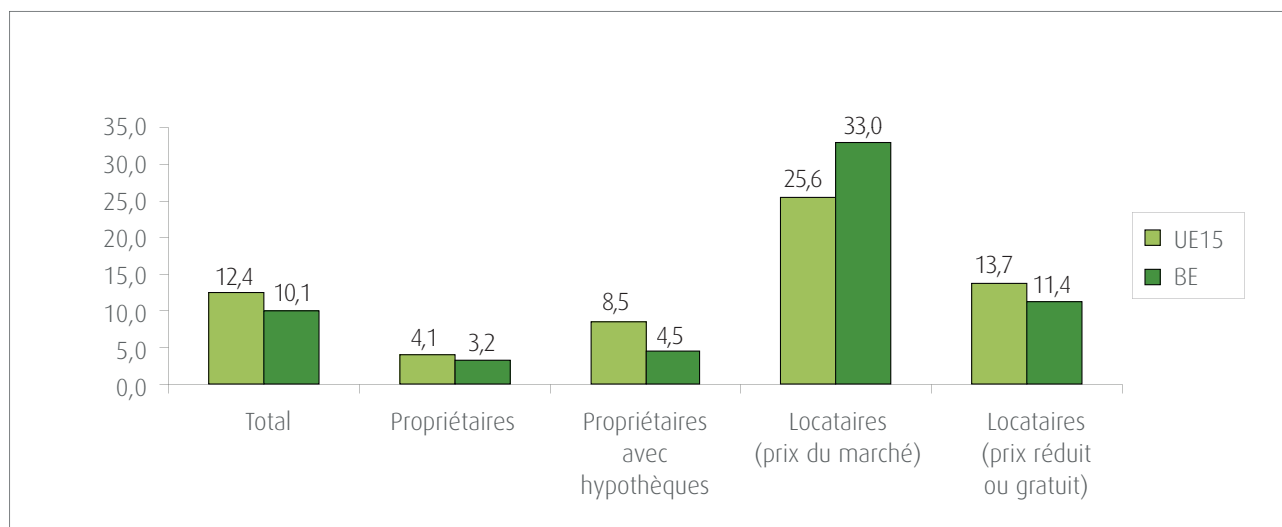
L'expression « coût du logement » se réfère au frais mensuels liés aux droits du ménage de vivre dans le logement. Les coûts des services publics (eau, électricité, gaz et chauffage) résultant de l'utilisation du logement sont également inclus. Le coût du logement fait habituellement référence au coût des assurances, des charges et services, des réparations courantes, des taxes et à celui des services d'utilité publique. Pour les propriétaires, il comprend le remboursement du prêt hypothécaire. Les versements pour le remboursement hypothécaire sont considérés comme épargne de capital et ne sont pas pris en comptes dans UE-SILC. Pour les locataires (prix réduits et prix du marché), ce coût comprend le loyer effectivement payé.

Figure 56 : Pourcentage de la population ayant une dépense pour le logement supérieure à 40% du revenu disponible du ménage, en 2007, sur la base du statut de pauvreté (en %)



Sources : UE-SILC (Calculs ISG-SPC)

Figure 57 : Pourcentage de la population dont le coût du logement excède 40% en 2007 par statut d'occupation du logement



Sources : UE-SILC (Calculs ISG-SPC)

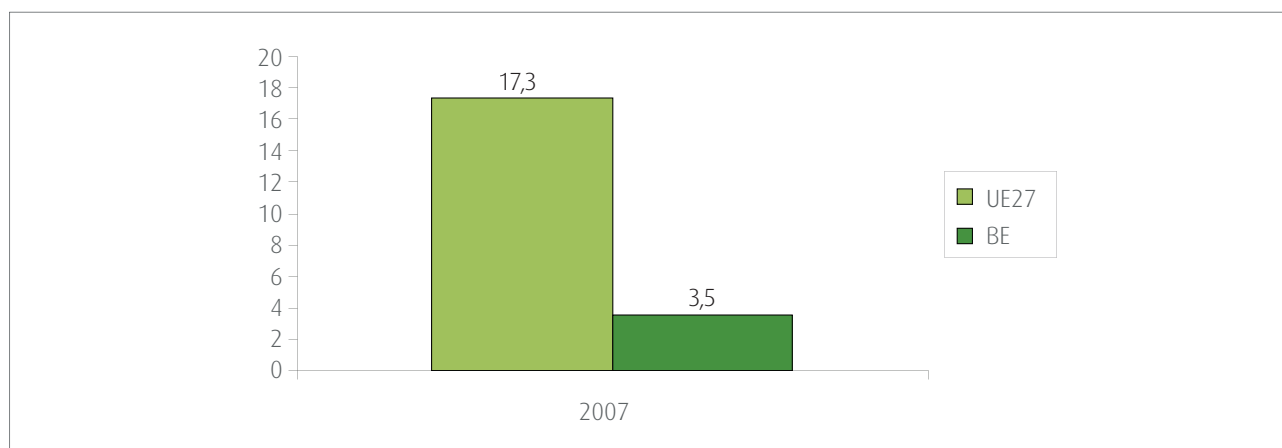
Pour avoir une idée du nombre de ménages confrontés à un niveau éventuellement problématique du coût du logement, nous utilisons un indicateur qui lie ce coût au revenu disponible du ménage. Un ménage est considéré comme ayant un coût de logement problématique si ce dernier dépasse 40% du revenu disponible du ménage. En Belgique, 10% de la population tombe dans cette catégorie, à savoir un peu moins que la moyenne de l'Europe des 27. Pour les individus ayant un revenu en dessous du seuil de pauvreté, ce chiffre est de 39%. Pour les propriétaires, la part des ménages dont la charge du logement est excessive, de l'ordre de plus de 40%, est inférieure à la moyenne européenne. Mais pour les locataires payant un loyer au prix du marché, la part des ménages dont la charge locative pose problème dépasse considérablement la moyenne européenne.

• Pourcentage des personnes vivant en surpopulation dans leur foyer

La définition du manque d'espace dépend de la taille du ménage ainsi que de l'âge et de la situation des membres de la famille. Le logement est considéré comme surpeuplé si les critères suivants ne sont pas remplis :

- une pièce pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque célibataire de plus de 18 ans ;
- une pièce pour deux personnes célibataires de même sexe entre 12 et 17 ans ;
- une pièce pour chaque célibataire de sexe différent entre 12 et 17 ans ;
- une pièce pour deux personnes de moins de 12 ans.

Figure 58 : Pourcentage des personnes vivant dans un ménage considéré comme surpeuplé en 2007 (en %)



Sources : UE-SILC (calculs ISG-SPC)

Outre le coût du logement, le niveau de vie du ménage est également déterminé par la qualité du logement. A cet égard, l'un des aspects importants est la disponibilité d'un espace suffisant pour lequel il existe des données comparables dans l'UE. Sur la base des données pour la Belgique et l'UE27, il apparaît que la surpopulation est un problème bien moins important en Belgique que dans le reste de l'UE27.

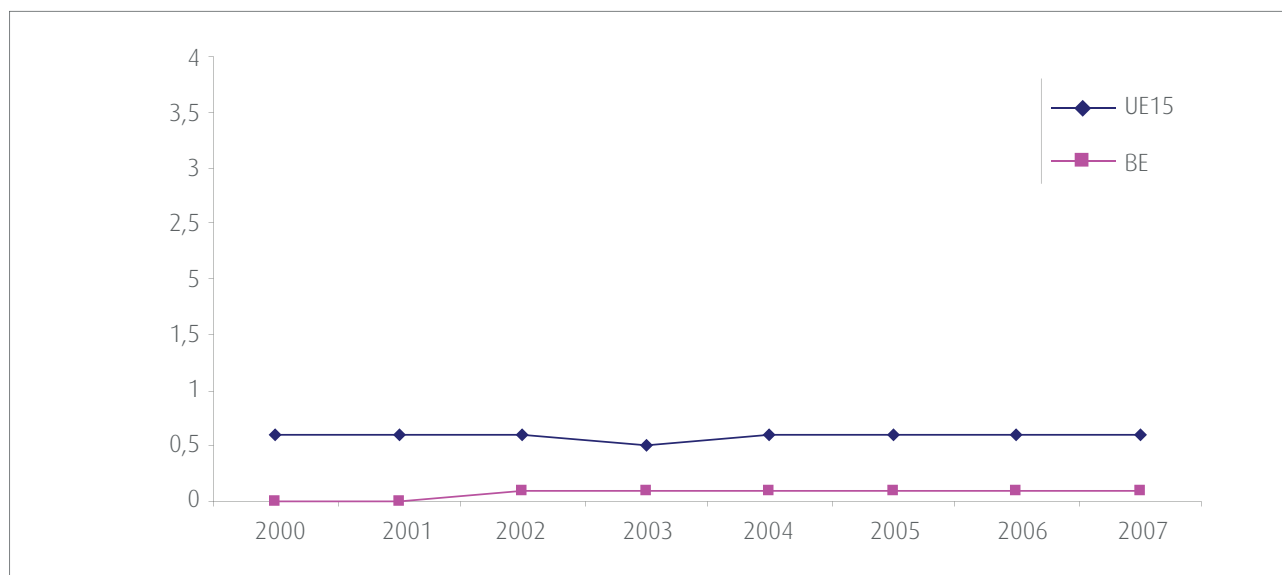
Indicateurs de moyens

• Dépenses de protection sociale pour la fonction logement

Le SESPROS distingue 4 grandes catégories de dépenses. La première reprend les dépenses pour les allocations sociales, qui sont des ressources transférées aux bénéficiaires sous la forme d'argent liquide ou de biens et services. La deuxième catégorie de dépenses est liée aux coûts d'administration du système. La troisième et la quatrième concernent les transferts vers d'autres systèmes et les frais divers. Les dépenses pour la fonction logement représentent dans SESPROS l'aide aux coûts du logement.

Cet indicateur est basé sur les données SESPROS. Pour la Belgique, l'indicateur est défini comme la différence agrégée entre le loyer actuel payé pour un logement social et le loyer théorique qui serait payé si les prix du marché étaient appliqués. Étant donné que les pays utilisent divers types de mesures (allocations au logement, logement subsidié, etc.), on doit remarquer que cet indicateur révèle également des différentes situations. De plus, toutes les aides au logement ne sont certainement pas incluses dans ces chiffres (pour la Belgique par exemple, c'est le cas pour les efforts au niveau local). Cet indicateur doit donc être vu comme une première estimation de l'effort des pays dans l'aide au logement pour les ménages à bas revenus.

Figure 59 : Dépenses de protection sociale pour la fonction logement (en % du PIB)



Sources : Eurostat., SESPROS

Soutenir l'achat de logement a été un objectif important des politiques belges. Ces politiques desservent également des buts sociaux, dans la mesure où posséder son logement peut être un facteur important dans le maintien d'un standard de vie décent après la retraite. Cependant, les efforts belges pour soutenir les ménages belges à bas revenus dans le secteur locatif semblent être moins importants que la moyenne de l'UE15. En 2007, cela représentait 0,1% du PIB en Belgique et 0,6% du PIB pour l'UE15.

Indicateurs de contexte

• Nombre de logements sociaux en tant que pourcentage du nombre total de ménages privés

Figure 60 : Nombre de logements sociaux en tant que pourcentage du nombre total de ménages privés

	2006
Belgium	6,2%

Sources : Baromètre interfédéral de la pauvreté 2009

Dans plusieurs États membres de l'UE, la situation du logement des ménages bénéficie d'un soutien par le biais d'allocations de logement. A ce jour, ce genre de mesure n'a été que marginal dans les politiques belges. Le logement social dans les différentes régions s'est plutôt traduit comme un outil politique de soutien à la situation du logement des ménages à bas revenus. Sur la base de la recherche et des données disponibles, il apparaît cependant que le nombre de logements sociaux par rapport à celui de logements privés est peu élevé en comparaison avec d'autres pays. En 2006, la proportion était d'environ 6%.

Liens

- **Eurostat**

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

- **UE-SILC - Social Inclusion and Living conditions**

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/living_conditions_and_social_protection/introduction/income_social_inclusion_living_conditions

- **EFT - Enquête Force de Travail**

<http://www.gesis.org/en/services/data/official-microdata/european-microdata/eu-EFT/>

- **Institut Scientifique de Santé Publique**

<http://www.iph.fgov.be/>

- **AMECO**

http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm?CFID=711632&CFTOKEN=51e4376d94646422-38270D39-983B-526D-94953B8E80D69FA1&jsessionid=24065a5166705426d176

- **Vade Mecum**

SPF Social security; <http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-publicaties/publicaties/vademecum/vademecum-financiele-statistische-gegevens-sociale-bescherming-belgie.htm>

- **Publications du SPF Sécurité Sociale**

<http://socialsecurity.fgov.be/fr/niUEws-publicaties/publicaties/publicaties.htm>

- **ONP - Rapport de l'Office national des pensions**

http://www.rvponp.fgov.be/onprvp2004/FR/B/B_c/B_c_20090701.asp

- **INAMI report (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité)**

<http://www.riziv.fgov.be/presentation/FR/publications/annual-report/2008/index.htm>

- **Eurobarometer**

http://ec.europa.eu/public_opinion/index_en.htm

- **Mimosis (Micro Simulation Model for Social Insurance Systems)**

<http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-publicaties/publicaties/mimosis/mimosis.htm>

- **SESPROS - Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale**

http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/situation_in_europe/c10141_en.htm

- **HIS - Health Interview Survey**

http://ec.europa.eu/health/ph_information/dissemination/reporting/ehss_01_en.htm



Service public fédéral
Sécurité sociale

© 2009

SPF Sécurité sociale, Direction générale Appui Stratégique
Centre administratif Jardin Botanique – Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique, 50
1000 Bruxelles
dg-strat@minsoc.fed.be

EditUEr responsable : Tom Auwers

Cette brochure a été réalisée par la DG Appui Stratégique du SPF Sécurité Sociale, avec la collaboration de Cécile Atta, Tom Auwers, Sébastien Bastaits, Hendrick Larmuseau, Dirk Moens, Guy Van Camp, Rudi Van Dam et Koen Vleminckx. La brochure est basée sur une recherche préparatoire faite par le CREPP (Ulg), sous la direction du Prof. Pierre Pestieau et Prof. Sergio Perelman. Notons également le soutien du service communication (Pierre Niego et Virginie Liess) du SPF Sécurité sociale dans le design et la production de cette brochure.